

Un réseau sur l'Agriculture à Haute Valeur Naturelle
Apprentissage, Innovation, Connaissances



Causses & Cévennes

The baseline assessment

Mai 2017

D 1.3.1



This project has received funding from the European Union Horizon 2020 research and innovations program under Grant Agreement No. 696391

CIBLES DU RAPPORT ET DES ANALYSES CONTENUES

1/ les acteurs impliqués sur la Learning Area pour qui cette évaluation va donner une compréhension des tendances en place sur leur territoire et un partage des innovations nécessaires ⇒ Objectif d'un usage interne au territoire de cette analyse.

2/ des cibles plus larges cherchant à comprendre le contexte local dans lequel sont envisagées les innovations et à envisager une analyse comparative voire une transposition.

INTRODUCTION

L'agropastoralisme sur le territoire Causses et Cévennes : une forme d'agriculture à haute valeur naturelle (HVN) compatible avec le maintien des végétations semi-naturelles et de la biodiversité.

Le projet HNV-link s'intéresse au territoire Causses et Cévennes inscrit en 2011 par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité. Ce territoire est caractérisé par la place prépondérante de l'élevage (plus de 90 % de la SAU), majoritairement en ovin, avec des productions complémentaires en bovin, caprin et équin. Il est alors à noter le poids agricole prépondérant des Causses (80 % de la SAU, 50 % des exploitations) (source Agreste).

Nous nous intéressons ici à l'élevage pastoral qui est la principale forme d'agriculture à haute valeur naturelle du territoire. Le pastoralisme regroupe l'ensemble des systèmes d'élevage valorisant les ressources fourragères spontanées des espaces naturels (végétation semi-naturelle) par un pâturage extensif pour assurer tout ou partie de l'alimentation des animaux. Sédentaire ou transhumant, l'élevage à caractère pastoral est une activité économique traditionnelle mais aussi moderne. Il s'exerce sur des parcours de pelouses, de landes ou sous couvert forestier (forêts gérées ou non, vergers de châtaigniers...), espaces souvent caractérisés par une grande valeur patrimoniale, avec une mécanisation et un accès difficiles.

Il existe sur le territoire une diversité de systèmes agropastoraux entre les Causses, les Hautes Cévennes, et les crêtes et vallées cévenoles : spécificités des territoires, espèces élevées (ovin, bovin, caprin... dont un certain nombre de races locales), types de production (viande, lait, autre...), de produits commercialisés, taux de pâturage et de pastoralisme, de pratiques agricoles liées, etc.

On parle d'agro-pastoralisme, car sur chaque exploitation agricole, le pastoralisme est étroitement associé à différentes formes d'agriculture, des productions végétales permettant de fournir un minimum de fourrage d'hiver mais aussi des céréales par exemple.

Parmi les autres formes d'agriculture présentes sur le territoire des Causses et Cévennes, un certain nombre pourrait également être considéré à haute valeur naturelle du fait qu'elles soient à l'origine ou associées à une grande diversité d'espèces et d'habitats ou à la présence d'espèces d'intérêt communautaire. La castanéculture, production emblématique du territoire basée sur un habitat d'intérêt communautaire, est à l'origine de la production de châtaignes mais permet également le pâturage par les troupeaux dans le cadre d'un sylvo-pastoralisme. Il en est de même de l'arboriculture (fruitiers, oliviers, etc.) et de la viticulture au sud du territoire. Enfin, d'autres activités encore, moins directement liées au pastoralisme et pouvant tendre vers une forme à haute valeur naturelle existent : l'apiculture caractérisée par une grande variété de flore mellifère (châtaigneraies, landes de bruyère et de callunes, pelouses steppiques calcaires, forêts de sapins) ; la production de Plantes Aromatiques et Médicinales souvent valorisée en bio et intimement liée à la cueillette. La dynamique assez récente (depuis les années 1980) autour de la production de l'oignon doux, qui est venu remplacer les vergers, vignes, maraîchage ou prairies de fauche sur les terrasses cévenoles, est à considérer car elle est liée au recul de ces formes d'agriculture à haute valeur naturelle, mais ne sera pas développée ici.

Globalement, notre propos se concentrera essentiellement sur l'activité pastorale.

I. CONTEXTE GENERAL

1. Choix du territoire d'étude

L'espace des Causses et des Cévennes forme un ensemble de 615 000 ha de terres situées dans le Midi de la France (6 150 km²), sur le rebord sud-oriental du Massif Central, et de 215 communes. Ce massif de moyenne montagne fait partie de l'arrière-pays des plaines languedociennes et présente une grande variété de paysages. Ce périmètre est divisé en trois zones appelées : cœur (communes intégralement contenues dans la zone cœur), cœur-tampon (communes ont une partie seulement de leurs surfaces en zone cœur) et tampon (communes autour).

Nous nous appuyons sur le périmètre de la zone cœur et zone cœur-tampon du territoire inscrit, celui-ci est alors considéré comme zone d'apprentissage dans le cadre du projet HNV-Link.

Les Causses et les Cévennes ont été inscrits en juin 2011 sur la liste de l'Unesco du patrimoine mondial de l'Humanité concernant le paysage culturel vivant de l'agro-pastoralisme méditerranéen. La Valeur Universelle Exceptionnelle des Causses et des Cévennes s'illustre en effet dans le façonnage de ce paysage par l'activité agropastorale. Le périmètre retenu a été déterminé en s'appuyant sur les territoires qui présentaient les exemples les plus significatifs du paysage culturel de l'agro-pastoralisme (critères géomorphologiques, unités paysagères et éléments culturels, parcours et estives), qui détenaient une forte identité historique et bénéficiaient déjà d'un ensemble très complet de mesures de protection et de gestion.

Paysage culturel évolutif et vivant, les Causses et les Cévennes ont connu une mise en valeur agropastorale dont la pratique se perpétue alors qu'elle a largement régressé ailleurs en Europe méridionale, sous l'effet de la déprise rurale et de la modification de l'agriculture. Le maintien, sur de vastes surfaces, de paysages bien conservés qui appartiennent à un paysage commun euro-méditerranéen, confère d'autant plus de valeur au territoire, conservatoire vivant de modes de mise en valeur de la moyenne montagne. La tradition agropastorale est toujours vivante et a été revitalisée ces dernières décennies. Aujourd'hui encore, les drailles marquent par exemple ces terres de transhumance et apparaissent comme des traits d'union entre les Causses et les Cévennes. Ce périmètre a été retenu pour figurer parmi les territoires d'apprentissage du projet HNV-Link sur la base de plusieurs critères :

- un cadre institutionnel novateur avec la constitution d'une Entente Interdépartementale pour la gestion du territoire Causses et Cévennes.
- un agro-écosystème spécifique et une gestion agroécologique (écologie paysagère) intégrative, notamment au travers des actions du Plan de Gestion 2015-2021.
- une configuration multi-acteurs entre organisations professionnelles, collectivités territoriales, services d'appui technique, centre de recherche et associations...

2. Caractérisation du territoire d'apprentissage

Les Causses et les Cévennes constituent une unité territoriale plurielle. En effet, trois grandes zones géographiques et géologiques différentes y sont présentes : les Causses et Gorges calcaires, les Cévennes schisteuses, les massifs granitiques du Mont-Aigoual et du Mont-Lozère. Les Causses et Cévennes présentent des liens forts, mais aussi une nature et des caractéristiques très différentes : les luttes des siècles passés entre les Causses catholiques et les Cévennes protestantes, les paysages ouverts caussenards face à la forêt cévenole, la facilité de déplacement sur les Causses (accentuée par

l'autoroute A 75) face à l'enclavement des vallées cévenoles, l'opposition des grandes structures agricoles des Causses et des petites en Cévennes, hormis les zones d'estives sommitales. Pourtant, ce sont majoritairement des territoires de montagne au climat rude, avec des sécheresses estivales d'autant plus prononcées qu'on va vers le sud du territoire étudié. Des terres superficielles et arides, accidentées, peu mécanisables que seul le pastoralisme met en valeur en luttant en permanence contre l'embroussaillage par le genêt, le buis ou le boisement par les pins et les chênes. Leur point commun, qui les a fait classer au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO est l'ouverture des paysages par le pastoralisme. C'est l'homme en synergie avec l'animal, principalement la brebis plus frugale que la vache, qui évite le retour de la forêt (cf CGAER). Pour décrire au mieux ce territoire d'apprentissage, nous avons fait le choix de le découper en trois sous-unités : les Causses et les Gorges (en jaune sur la carte ci-dessous), les Hautes Cévennes (en bleu) et les crêtes et vallées cévenoles (en rouge).

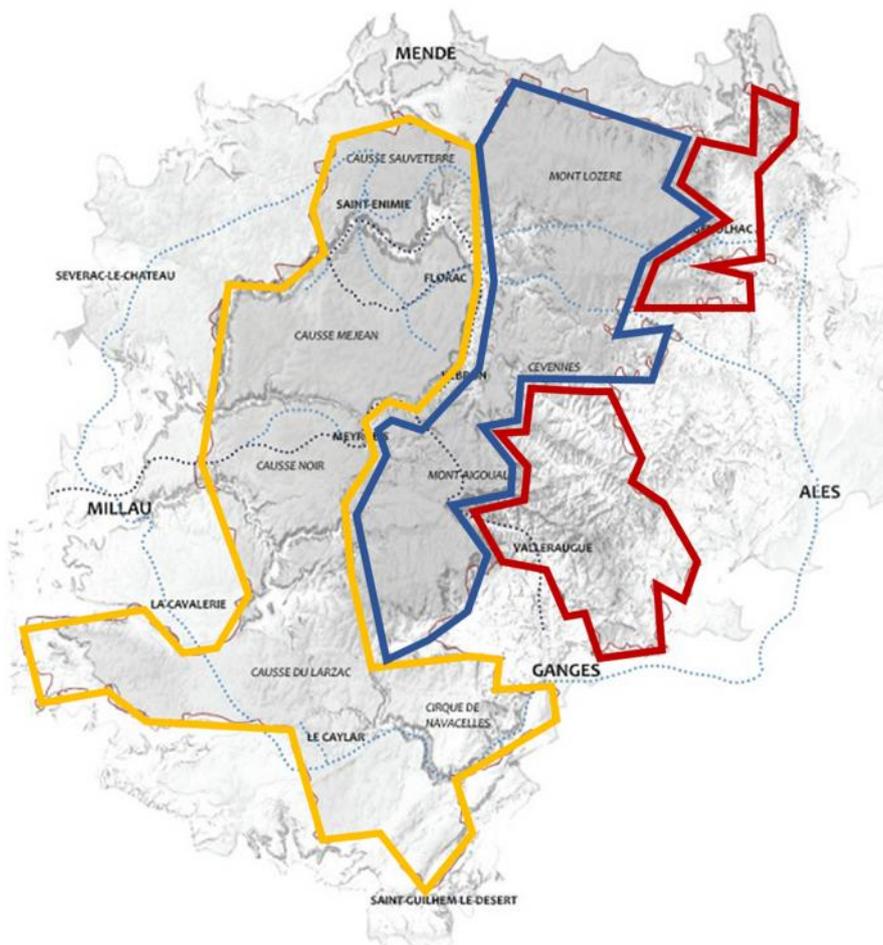


Figure 1: Carte de présentation des 3 sous-unités territoriales (source ???)

Géographie

Les Causses et les Cans s'étendent à l'Ouest du territoire, ils intègrent trois causses majeurs qui sont le Causse de Sauveterre au nord-ouest, le Causse Méjean à l'ouest et le Causse noir au sud-ouest. Ces causses sont entaillés par les gorges du Tarn, de la Jonte, de la Dourbie et de la Vis.

Les Hautes Cévennes sont caractérisées par deux massifs principaux : le mont Lozère, le plus au Nord du territoire, limité au nord par les vallées du Lot et de l'Altier et au sud par le massif du Bougès ; au Sud, le massif de l'Aigoual-Lingas.

Les crêtes et vallées cévenoles situées à l'est du territoire, comprenant la vallée de l'Hérault, la vallée Borgne et Hautes vallées de la Cèze et du Luech (autour de Genolhac).

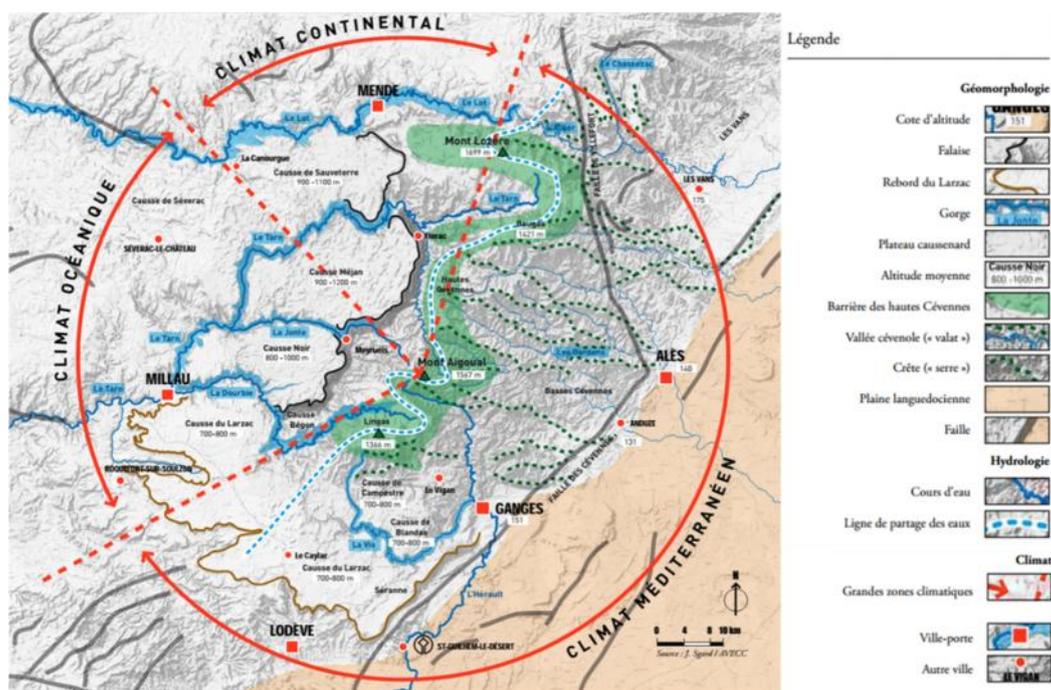


Figure 2: Le milieu physique et les climats des Causses et Cévennes (source : dossier de candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2011)

Géologie

La composition morpho-pédologique du territoire distingue 3 grands types de milieux physiques s'étageant de 200 à 1700 mètres d'altitude : de vastes plateaux calcaires, des massifs granitiques et des vallées schisteuses fortement découpées (PNC 2010) (Duha, 2011).

Climat

Le climat, tout comme les caractéristiques géologiques, varie en fonction des sous-unités. Le territoire d'apprentissage regroupe trois climats différents : océanique à l'Ouest, continental au Nord et méditerranéen au Sud. Les caractéristiques climatiques des Causses et Cévennes sont présentées dans la Figure 2 et dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Présentation des conditions climatiques sur le territoire (source Météofrance)

Station	Temp. Min. Annuelles (1981 – 2010)	Temp. Max. Annuelles (1981 – 2010)	Précipitations annuelles (1981 – 2010)	Jours pluvieux par an (1981 – 2010)
Mont Aigoual	2,7 °C	8,0°C	1931,7 mm	126,5 jours
Millau	6,8 °C	15,1°C	731,6 mm	94,5 jours

Tableau présentant les caractéristiques des 3 sous-unités

	Causses et Gorges	Hautes Cévennes	Crêtes et vallées cévenoles
Geologie	Plateaux calcaires et profonds canyons.		Essentiellement schisteuses.
Climat	Climat méditerranéen. Causse Mejean et Causse de Sauveterre : sous influence continentale (climat montagnard). Causse Noir, Causse du Larzac et Causse Begon : sous influence océanique.	Climat méditerranéen. Forte variabilité des températures, précipitations abondantes et vents forts sur les sommets.	Climat méditerranéen avec des hivers froids, des étés chauds et secs et des automnes pluvieux mais avec des températures douces.
Végétation	2 types de causses : - le causse nu (pelouse steppique et pelouse à mesobromion) - le causse boisé (plantation de résineux, majoritairement du pin noir).	Mont Lozère et Mont Bougès = milieux ouverts (pelouses d'altitude, landes, zones humides, éboulis, chaos rocheux) et forêts (feuillus, résineux). Mont Aigoual = 80% de couvert forestier parsemé de quelques zones ouvertes (landes, pelouses à nard raide...).	Plus des 2/3 des surfaces de la zone crêtes et vallées cévenoles sont boisées (châtaigneraie en majorité), landes et milieux herbacés se partageant le reste.
Principaux habitats	Pelouses steppiques, zones cultivées, parcours sur les sols calcaires, forêts de pins et de hêtres.	Pelouses d'altitude, prairies humides, landes d'altitude, lande à callune ou à genêt purgatif ou à balai, forêt de pins, forêt de hêtre.	Prairie de bas de vallée, parcours sur silice avec fougère aigle, genêt à balai, forêt de chênes et de châtaigniers.

Paramètres socio-économique de la zone rurale concernée

Selon le Recensement Général de la Population de 1999, le territoire Causses et Cévennes compte une population de 42 300 habitants dans la zone cœur et 151 000 dans la zone tampon.

Sous-unités territoriales	Habitants	Habitants/km²
Causses et Gorges	18 116	7,8
Hautes Cévennes	4 873	4,7
Crêtes et vallées cévenoles	11 345	17,2

Le territoire d'étude intègre en son sein la zone cœur du Parc National des Cévennes, et la quasi-totalité de l'aire optimale d'adhésion du Parc. Le PNC est le seul Parc National de France métropolitaine habité de façon permanente par 74 000 habitants au 1er janvier 2006.

Depuis les années 1970, la dynamique démographique est positive sur le territoire Causses et Cévennes, avec notamment des populations néo-rurales dans les Cévennes. De façon plus précise, sur le territoire du Parc, depuis le début des années 2000, la population augmente. Le territoire a gagné 3 400 habitants de 1999 à 2006, soit une progression annuelle moyenne de 0,7 %.

Les crêtes et vallées cévenoles sont plus densément peuplées que les Causses et les gorges ou les Hautes Cévennes.

Le réseau routier comprend l'autoroute A75 qui traverse le Causse du Larzac avec le fameux viaduc de Millau, 2 nationales principales (N106 au Sud et N88 qui traverse la Lozère) et un réseau secondaire assez dense. A partir des années 1880, le réseau routier départemental et vicinal fut tracé à travers les plateaux et dans les gorges (route de la Jonte, route des gorges du Tarn, les routes du Bas-Languedoc...).

Des lignes de chemin de fer furent également construites, ce qui favorisa l'exportation du fromage de Roquefort et des gants de Millau. Si les Causses étaient bien desservis sur leurs bordures, le réseau local demeura assez réduit. Actuellement, mise à part l'A75, les Causses et Cévennes n'ont pas d'autoroute ou de grandes voies donc il reste compliqué de se déplacer dans les vallées cévenoles.

3. Caractérisation des usages du territoire et des activités économiques

Les usages du territoire sont divers sur le territoire Causses et Cévennes, les principaux sont listés ci-dessous :

- **L'agropastoralisme** des Causses et des Cévennes comprend différents types d'organisation agropastorale hérités des systèmes traditionnels méditerranéens qui sont fondés totalement ou partiellement sur l'élevage extensif sur parcours.
- **Economie présentielle (in-place economy)** : petits commerces de proximité, circuits courts agricoles, vente de productions agricoles (viande, lait, cuir, laine, migou, fumier, fruits, légumes...), abattoirs (Alès, Le Vigan), activités touristiques.
- **Artisanat** : poterie, terre d'Anduze, travail du verre, céramique, cuir...
- **Tourisme** : Ponctuellement, et en particulier aux niveaux des gorges et des cours d'eau, la fréquentation est importante et concentrée pendant la saison estivale. Le Parc national des Cévennes et le Parc naturel régional des Grands Causses se sont engagés dans le sens d'un tourisme intégré dans la vie locale et respectueux de l'environnement. Enfin, là où existe un risque un peu plus élevé, la maîtrise de la fréquentation constitue un enjeu majeur qui est traité à travers des opérations grands sites (Gorges du Tarn, de la Jonte et du Causse Méjan, Navacelles- Gorges de la Vis).
- **Activités de pleine nature** : activités cyclistes, randonnées équestres et pédestre, sports nautiques (canoë, kayak, canyoning, escalade, spéléologie, sports d'hiver (ski, raquette, luge), tir à l'arc, paint ball, observation faune et flore sauvages, cueillette.
- **Chasse** : gestion des populations de grands gibiers.

- **Pêche** : La pêche s'est toujours pratiquée dans le Parc national. La beauté du cadre naturel, la diversité des cours d'eau et la richesse de la biodiversité aquatique permettent une pêche récréative de qualité.
- **Production forestière** : bois d'œuvre, bois d'industrie et bois de chauffage.

4. Principaux attributs à préserver et à gérer sur l'agropastoralisme

Des spécificités sont caractéristiques de l'usage pastoral ancestral du territoire Causses et Cévennes, certaines d'entre elles sont toujours utilisées actuellement mais la question de leur entretien se pose.

- **Drailles** : chemins de transhumance des troupeaux.
- **Patrimoine bâti** : bergerie (jasse), pierriers (clapas), toits citerne, terrasses, murs, cazelles ou capitelles (petit abri pour se protéger des intempéries), maisons et hameaux en pierres, églises, croix...
- **Buissière** (endroit couvert de buis).
- **Réseau hydraulique** : réseau de barrages (paissières), de canaux (béals), des « trencats » qui protégeaient du ruissellement, des « robina » pour protéger les terrasses, des « rascaças » pour dompter les torrents, de « gorgas » pour stocker l'eau.
- **Lavogne** (mare aménagée).



Figure 3 : Lavogne vers la chapelle Saint Côme, Bruno Descaves, PnC

5. Contexte institutionnel – gouvernance

Superposition des périmètres

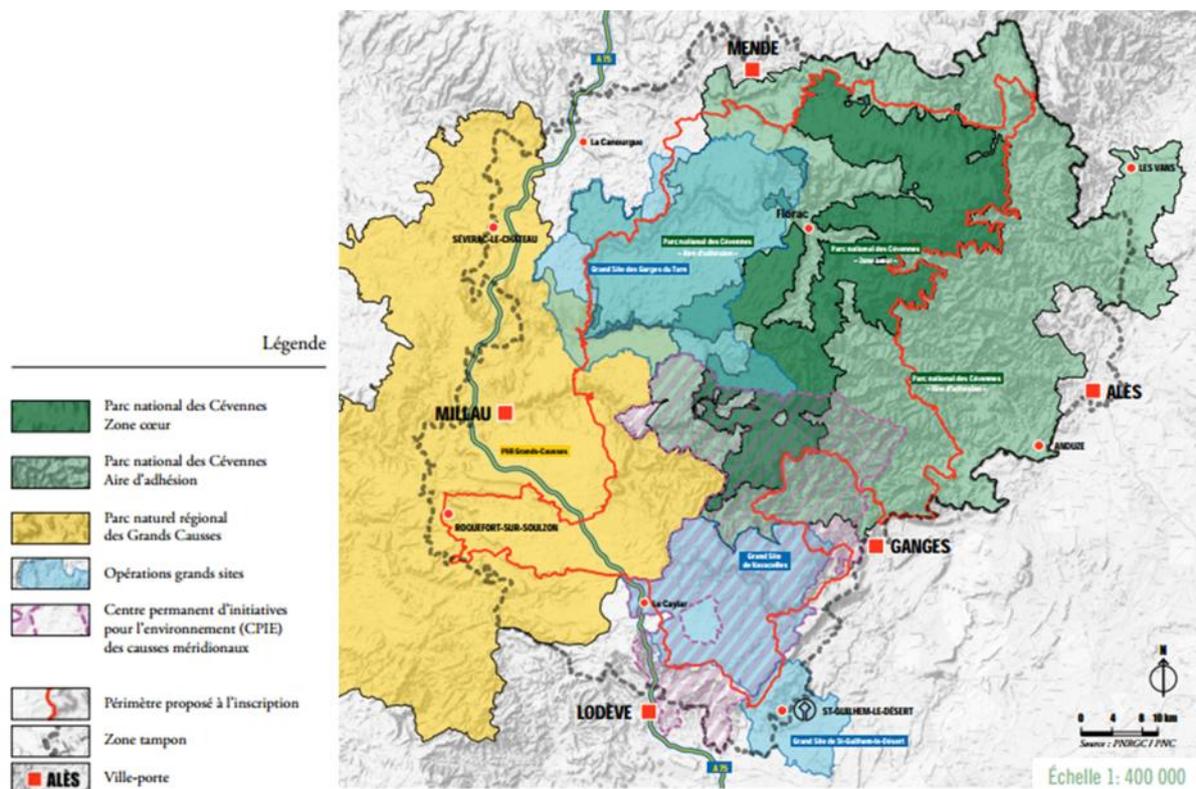


Figure 4: Principaux acteurs publics de la gestion du territoire (source : dossier de candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2011)

L'espace du Bien Causses et Cévennes bénéficie de nombreuses mesures de protection et de gestion par diverses structures opérationnels qui œuvrent chacune sur leur territoire spécifique.

En septembre 1970, le Parc National des Cévennes (PNC) établissement public national a été créé. Il regroupe 117 communes sur 321 380 hectares. Il s'agit du seul Parc national de France continentale habité de façon permanente. C'est également une réserve de biosphère depuis 1985.

En avril 1994, l'association des Causses Méridionaux a été créée puis s'est transformée et labellisée en Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Causses Méridionaux, en 2002. Elle concerne 28 communes des départements du Gard et de l'Hérault. Le CPIE est notamment l'opérateur territorial des MAE sur les Causses Méridionaux, l'opérateur local de DOCOB de sites Natura 2000. Les compétences sont entre autre la gestion de l'espace avec la restauration ou la création de milieux, des aménagements pastoraux ou de conciliation d'usages, l'appui aux politiques publiques et projets de développement durable.

En 1995, le Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC) a été créé ; il représente 315 949 hectares et 94 communes. Il est géré par un Syndicat Mixte de collectivités et vise à protéger les attributs naturels.

Le 29 mars 2002, les gorges du Tarn et de la Jonte, qui s'étendent sur 29 000 ha approximativement, ont été classées comme sites protégés.

Les Grands Sites sont protégés par la loi française du 2 Mai 1930 pour la « Protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». Ces sites sont mondialement connus et souvent assortis de 3 étoiles dans les guides touristiques. Sur notre territoire d'étude, il y a 3 sites protégés :

- Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses ;
- Cirque de Navacelles ;
- Saint Guilhem le Désert, gorges de l'Hérault.

Même si les Grands Sites sont différents, ils font face à des défis partagés :

- La préservation et la restauration de paysages fragiles et attractifs
- L'organisation intelligente d'une fréquentation intense qu'il faut gérer et maîtriser
- La promotion des valeurs du développement durable.

Le 28 Juin 2011, les Causses et les Cévennes sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO pour ses paysages vivants d'agropastoralisme méditerranéen. La gouvernance associée au Bien a été créée en 2012 et le préfet de la Lozère est désigné préfet coordonnateur par arrêté du Premier Ministre.

En Décembre 2015, la conférence territoriale valide le plan d'actions des Causses et Cévennes.

Une mission du CGAER rédige un rapport sur la pérennisation des pratiques pastorales sur le territoire UNESCO des Causses et des Cévennes en Mai 2013.

Contexte de la gouvernance pluridisciplinaire du Bien Causses et des Cévennes

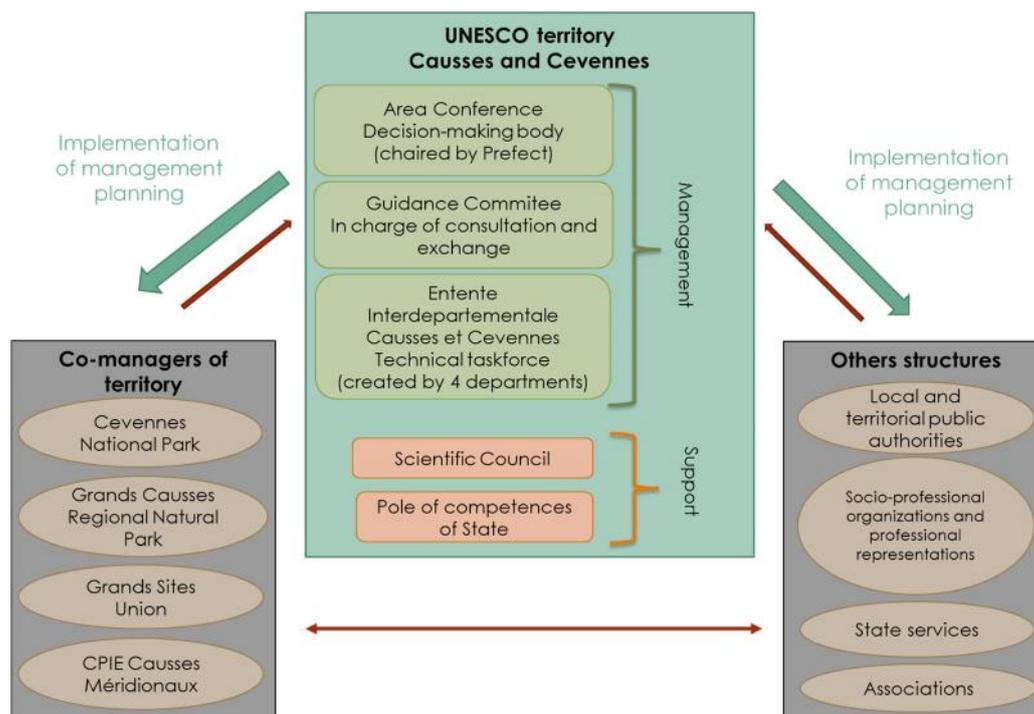


Figure 5 : Organigramme de la gouvernance du Bien UNESCO (Source : C. CAZALS, 2017).

Avant que la reconnaissance internationale UNESCO ne soit prononcée, le territoire Causses et Cévennes bénéficiait déjà de nombreuses mesures de gestion et de protection et qui représentent les opérateurs gestionnaires du territoire :

- le Parc National des Cévennes

- le Parc Naturel Régional des Grands Causses
- les grands Sites des « Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses », du « cirque de Navacelles » et de « Saint Guilhem le Désert Gorges de l'Hérault » portés par des syndicats mixtes
- le CPIE des Causses Méridionaux.

Mais également de nombreuses structures concernées par l'agro-pastoralisme à savoir :

- les administrations (DREAL, DRAAF, DDT) ;
- les collectivités territoriales (Région Occitanie, Départements) et locales (communautés de communes et communes, syndicats mixtes) ;
- les organismes socio-professionnels et représentations professionnelles ;
- les structures animatrices de la démarche Natura 2000 ;
- les associations à caractère départemental et associations locales.

Après l'inscription du site des Causses et des Cévennes sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité en juin 2011, et afin de garantir le maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien, l'État et les collectivités ont mis en place un dispositif de gestion s'appuyant sur trois structures :

- la **Conférence territoriale**, créée le 13 janvier 2012, présidée par le Préfet coordonnateur ; organe décisionnel qui définit les grandes orientations de gestion et qui valide les objectifs visant à garantir la bonne conservation du Bien.
- le **Comité d'Orientation**, organe de concertation et d'échange avec l'ensemble des acteurs du territoire chargé de proposer des orientations et des recommandations de gestion du Bien ; l'Association de Valorisation de l'Espace Causses et Cévennes (AVECC) fondée par Jean PUECH, assure cette mission.
- la **Mission technique**, Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes : établissement public créé le 11 avril 2012 sous l'impulsion des 4 Départements concernés (Aveyron, Gard, Hérault, Lozère). En appui, le Conseil Scientifique et le Pôle de compétence qui rassemble les services de l'État (DREAL, DRAC, DRAAF, Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine, DDT, PNC).

Et deux structures d'appui : le Conseil scientifique et le Pôle de compétence qui rassemble les services de l'État (DREAL, DRAC, DRAAF, Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine, DDT, PNC).

II. CARACTERISATION DES SYSTEMES AGROPASTORAUX DE LA ZONE D'APPRENTISSAGE

1. Présentation des formes d'agriculture / systèmes de production de type HNV :

Généralités :

Sur le territoire Causses et Cévennes, l'agriculture occupe un peu plus du tiers de ce territoire de 6 150 km², comportant un important massif forestier dans les Cévennes. C'est une agriculture orientée vers l'élevage pour près de 7 exploitations sur 10.

On compte 1 400 exploitations dans le territoire d'étude ; la SAU moyenne des exploitations est de 200 ha sur les Causses tournées vers l'élevage extensif et de 50 ha dans les Cévennes orientées sur les cultures végétales. La surface agricole utile (SAU) est composée essentiellement de cultures

fourragères ou de surfaces toujours en herbes et d'un peu de céréales destinées à la consommation animale. Il s'agit majoritairement d'élevages extensifs où les animaux pâturent tout ou partie de l'année sur les terres des exploitations. Une partie des ovins fait une transhumance de juin à septembre sur les estives.

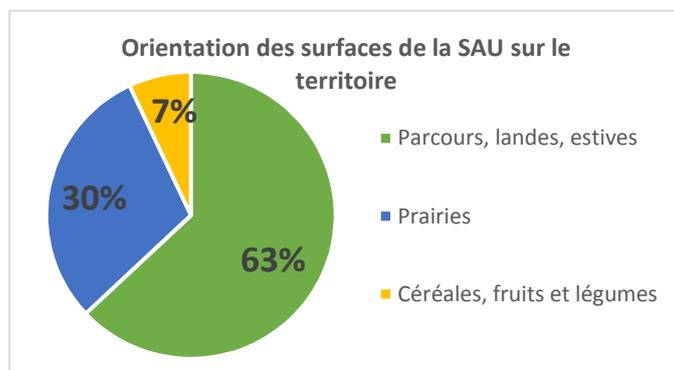


Figure 6 : Graphique d'orientation de la SAU sur le territoire

La grande majorité des exploitations est orientée en production animale, surtout herbivores et plus particulièrement en ovins. Les systèmes agro-pastoraux sont différents selon les Causses, les Hautes Cévennes ou les vallées cévenoles ; une analyse sera faite par sous-unité ci-après (*Données issues du document Agreste Languedoc-Roussillon de septembre 2013 d'après le RGA 2010*).

On relève sur les 20 dernières années une augmentation du cheptel bovin viande, un maintien du cheptel ovin avec augmentation du cheptel laitier et régression du cheptel viande et une diminution du cheptel caprin (PNC 2010).

Tableau 2 : Evolution du cheptel sur le territoire Causses et Cévennes (RGA 2010)

Evolution du nombre de têtes	Ovins	Bovins	Equins	Caprins	Surfaces toujours en herbe (STH)	Production de fourrages
2000 - 2010	+ 5,4%	+ 60%	+ 115%	- 30%	+1% (+ 2000ha)	+ 23%

La transhumance concerne une faible portion du territoire, concentrée essentiellement sur les Hautes Cévennes : Mont Lozère et Mont Aigoual. Ce sont environ une centaine d'éleveurs de brebis qui envoient leurs troupeaux, 20 000 brebis au total, sur une vingtaine d'estives collectives, qui représentent 6 000 ha, soit moins de 4 % de la SAU. La durée de l'estive s'étend du 15 juin au 15 septembre. Elle représente la forme la plus préservée du pastoralisme avec un gardiennage total des animaux et est le sujet de manifestations festives prisées.

Age des exploitants

Les exploitants sont généralement plus jeunes sur le territoire qu'au niveau national puisque le nombre d'exploitants de moins de 50 ans est moins important que pour l'ensemble du territoire français. Le pourcentage d'exploitants de plus de 60 ans est seulement de 3% sur les Causses. Au sein du territoire, on note que les exploitants sont globalement plus jeunes sur les Causses et les gorges.

Chiffres clé :

Tableau 3 : Récapitulatif des données clés des exploitations des Causses et des Cévennes (source rapport CGAAER 2016)

Données moyennes par exploitation	Causses	Cévennes
ha SAU	119	17
ha SFP	88	16
ha parcours	240	261
élevages avec estive	0/11	4/5
cheptel brebis	745	310
UGB/ha SFP	1,3	4,0
brebis/ha mis en valeur	1,74	1,04
kg production pondérée/brebis	25,6	9,5
kg concentrés total/brebis	226	63
kg fourrage grossiers distribués	292	199
solde sur coût alimentaire/brebis	103 €	39 €
EBE/UMO	36 800 €	28 970 €
aides totales	78 900 €	39 640 €
aides/produit brut	42 %	62 %
% 2nd pilier	32 %	50 %
kg carcasse/UMO	9 035	2600
	Causses	Cévennes
caractérisation de l'élevage	Intensification et haut niveau d'investissement haut niveau de productivité zootechnique et du travail agneaux lourds parcage grands troupeaux	Économe en intrants conduite de reproduction simplifiée agneaux légers alimentation très pâturante grands temps de gardiennage, car difficultés d'établir des parcs limitation de la taille des troupeaux
Niveau de revenu	Revenus plus élevés et moins dépendants des aides	Revenus faibles mais forte dépendance des aides

Races locales

Le territoire possède plusieurs races locales particulièrement bien adaptées aux conditions locales :

- **La brebis Lacaune** : originaire du rayon de Roquefort, elle est adaptée au pâturage des parcours. En 2010 on comptait 1 300 000 brebis Lacaune en France (20% du cheptel national ovin).
- **La brebis Raïole** : originaire des Cévennes, elle pâture sous les chênes et les châtaigniers tout l'hiver et transhume sur le Mont Aigoual ou le Mont Lozère en été. Elle possède également une bonne qualité de laine. On compte environ 2 000 brebis Raïoles.
- **La brebis Causse des Garrigues** : elle passe l'hiver dans les garrigues, elle transhume sur les Hautes Cévennes comme la Raïole. On dénombre 1 800 brebis Causse des Garrigues.
- **La brebis Rouge du Roussillon** : ces brebis sont majoritairement sédentaires puisqu'elles sont bien adaptées à la chaleur. On compte 6 000 brebis Rouge du Roussillon.
- **La vache Aubrac** : cette vache particulièrement bien adaptée au climat rude et produit une viande de bonne qualité. En 2010, on dénombrait 165 000 vaches Aubrac.

Les chèvres utilisées sur le territoire sont le plus souvent de race Alpine qui n'est pas d'origine locale.



Figure 7 : De gauche à droite, Lacaune, Raïole, Caussenarde des Garrigues (PnC), Aubrac (Office du tourisme Aubrac Laguiole)

Productions animales

Causses et gorges :

- Brebis laitières pour la production de lait (Roquefort)
- Brebis allaitantes pour la production d'agneaux (sans transhumance)
- Brebis allaitantes pour la production d'agneaux (avec transhumance)
- Vaches laitières ou allaitantes

Hautes Cévennes :

- Troupeaux transhumants de brebis ou de vaches (15 Mai – 15 Octobre)

Crêtes et vallées cévenoles

- Brebis allaitantes pour la production d'agneaux légers (15-25 kg vif)
- Chèvres laitières pour la production de Pélardon

Autres formes d'agriculture à haute valeur naturelle sur le territoire des Causses et des Cévennes :

- Production de châtaignes
- Vergers extensifs (pommes, poires, abricots, pêches, cerises...)
- Maraîchage sur sol vivant
- Apiculture
- Autres productions en agriculture biologique ou raisonnée

Agriculture à l'échelle des sous-unités territoriales :

Causses et gorges

Les Causses sont caractérisés par les grandes structures (162 ha en moyenne) d'élevage à dominante ovin-lait (397 exploitations de 372 brebis), avec les brebis de race Lacaune. Le lait est valorisé par le fromage Roquefort pour moitié, mais également Pérail, Fédou et Salakis (ex Féta) pour l'autre moitié.

On trouve également de l'ovin-viande (241 exploitations de 218 brebis) : ovin viande sédentaire (production d'agneaux) pouvant être associé à une autre activité agricole et en moindre mesure de l'ovin en transhumance estivale à pied en provenance du Bas-Languedoc (garrigues), sur les plateaux des Causses.

Des élevages bovins (330 exploitations) laitiers et bovins allaitants (de race Aubrac) se sont également développés, notamment sur les marges des Causses, dans les zones les plus arrosées.

Les céréales produites dans les dolines complètent les brebis.

Hautes Cévennes

Sur les Hautes Terres Granitiques du Mont Lozère ou Mont Aigoual, de l'ovin ou bovin viande, troupeaux transhumants collectifs en estives pour particulièrement les brebis de race locale, Causenardes des garrigues et Raïoles.

On trouve également de l'ovin en transhumance estivale à pied en provenance du Bas-Languedoc (garrigues) et des basses Cévennes vers les hautes terres cévenoles de l'Aigoual, du Lingas, du Bougès et du Mont Lozère.

Vallées et crêtes cévenoles

Dans les vallées et crêtes cévenoles, les exploitations sont de petites structures (23 ha en moyenne) et plus diversifiées.

On trouve des ovins viande (30 % des exploitations de 85 brebis), avec de la production d'agneaux légers pouvant être associée à une autre activité agricole, dans les prés naturels de fonds de vallée ou en terrasses (chênes verts et sous les châtaigniers après les récoltes) dans les environs des villages ou bien en transhumance sur les pelouses et landes d'altitude des estives.

On y trouve également des caprins (20 % des exploitations de 52 chèvres) pour la fabrication de fromage Pélardon en système laitier (livraison de lait à la coopérative fromagère locale) pâturant sur les mêmes étages de végétation.

On y trouve en moindre mesure des bovins (20%) et des équins (8 %).

2. Transects et paysages des sous unités territoriales

Causses et gorges

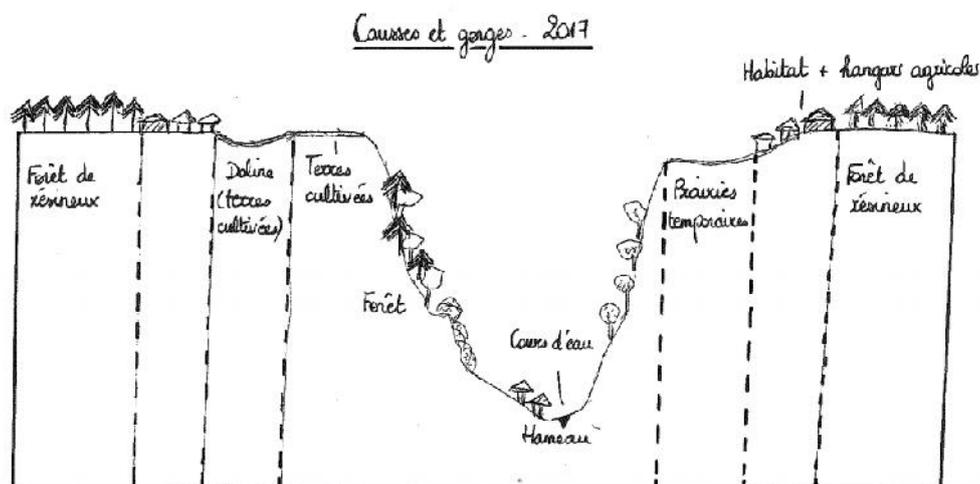


Figure 8 : Transect de paysages des Causses et gorges 2017

Le paysage des Causses est marqué aujourd'hui par un enrésinement important autour des pelouses steppiques encore très présentes. De plus en plus l'agriculture se concentre sur les zones les plus favorables pour mettre en place des cultures ou des prairies temporaires. Les Gorges sont très boisées par des feuillus essentiellement sur les pentes abruptes. L'habitat est relativement dispersé.



Figure 9: A gauche, paysage des gorges du Tarn; à droite, paysage du Causse nu de Sauveterre (Atlas des paysages PNC)

Hautes Cévennes

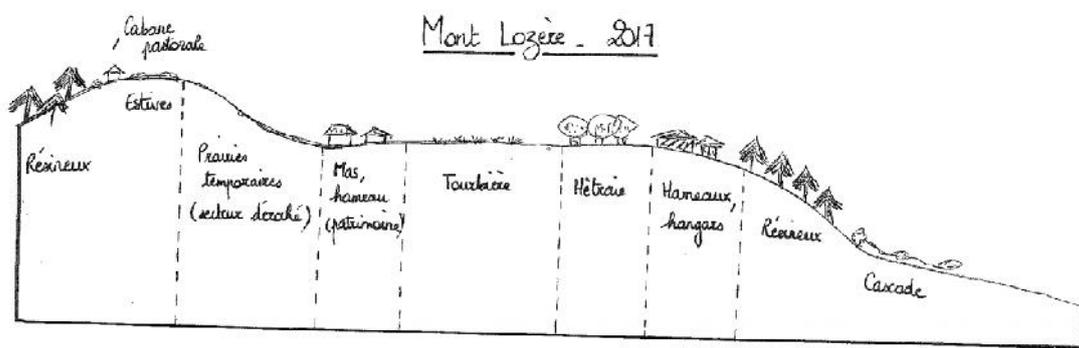


Figure 10 : Transect de paysage du Mont Lozère 2017

Les Hautes Cévennes sont caractérisées par de grands espaces de pelouses utilisées en estives, avec la présence de cabane pastorale. Toutefois, des boisements de résineux tendent à s'étendre de plus en plus. L'habitat est plutôt groupé dans les bas-fonds vers les cours d'eau, avec quelques habitats plus isolés. Sur le Mont Lozère, des exploitations utilisent les surfaces de mi pente, avec des parcours et des pelouses ; sur le Mont Aigoual, les pelouses sommitales sont utilisées en estives tandis que les pentes sont très boisées.



Figure 11 : A gauche, serre du Cayla ; à droite, hameau du Montet – estives du Mont Aigoual (Atlas des paysages PNC)



Figure 12: A gauche, mont Lozère ; à droite, hameau de Felgerolles (Atlas des paysages PNC)

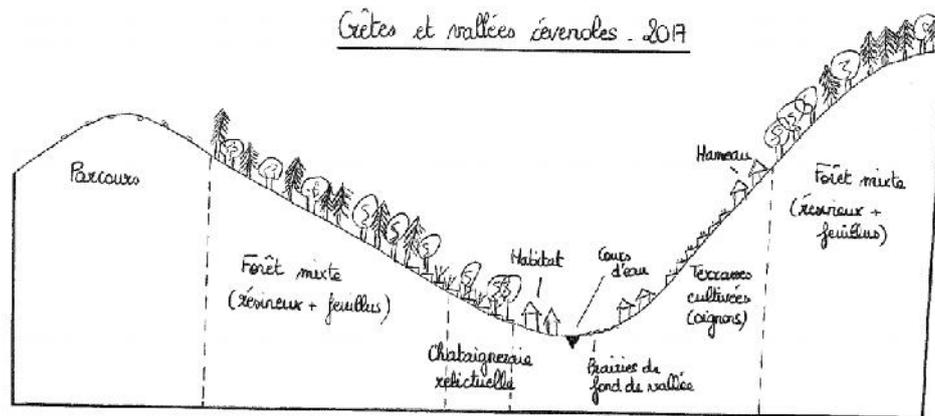


Figure 13: Transect de paysage des crêtes et vallées cévenoles 2017

Les paysages des crêtes et vallées cévenoles sont très boisés. L'habitat est situé en bas de vallée ainsi que dans des hameaux à flanc de montagne. Des terrasses sont entretenues par les troupeaux ou par la culture d'oignons doux majoritairement près des habitations. On trouve des prairies en fond de vallée qui sont utilisées pour le pâturage et la fauche. Sur les crêtes, selon les vallées, on trouve des landes ouvertes ou des boisements de chênes verts. Des résineux ont été plantés à mi pente et gagnent de plus en plus de terrains.



Figure 14 : A gauche, abords de la corniche des Cévennes ; à droite, Hameau de Saint Martial (Atlas des paysages PNC)

3. Caractérisation de la biodiversité liée à l'agropastoralisme

Milieus ouverts :

Menaces : abandon, réduction du pâturage et des activités pastorales (brûlage, coupe de bois), boisement ou intensification du travail du sol ou de la fertilisation.

Que faire pour préserver ou améliorer la biodiversité ? Fauche tardive, pâturage extensif.

La biodiversité dépend de l'ouverture de milieux et des sols calcaires.

Exemples d'espèces de plantes présentes : *Armeria girardii* (Armérie de Girard), *Aster alpinus subsp. Cebennensis* (Aster des Cévennes), *Stipa pennata* (Stipe pénné), *Sesleria caerulea* (Seslérie), *Phyteuma tenerum* (Raiponce délicate), *Ophrys aymoninii* (Ophryx d'Aymonin), et de nombreuses orchidées.

Exemples d'espèces d'animaux présents : *Timon lepidus* (Lézard ocellé), *Lacerta bilineata* (Lézard vert), *Podarcis liolepis* (Lézard catalan), *Circus pygargus* (Busard cendré), *Circus cyaneus* (Busard Saint Martin), *Burhinus oediconemus* (Oediconème criard), *Celes variabilis* (Oedipode cévenole), *Coronella girondica* (Couleuvre girondine), *Anthus campestris* (Pipit Rousseline), *Emberiza hortulana* (Bruant Ortolan), *Athene noctua* (Chevêche d'Athena).



Figure 15 : De gauche à droite - Armérie de Girard, oedicnème criard, chevêche d'Athéna (source inpn)

Milieus cultivés :

Menaces : Abandon du travail du sol, limiter l'emploi de produits chimiques (herbicides notamment).

Que faire pour préserver ou améliorer la biodiversité ? Continuer les pratiques culturales et garder des milieux ouverts, conserver les murs et les terrasses.

La biodiversité dépend des milieux ouverts et de la richesse en eau des sols ; les plantes sont opportunistes et ne supportent pas trop la concurrence. Les animaux présents dépendent eux aussi des milieux ouverts pour chasser et les habitats autour des zones cultivées (murs, canaux).

Exemples d'espèces de plantes présentes : *Anthemis arvensis* (Anthémis des Champs), *Adonis aestivalis* (Adonis d'été), *Adonis flammea* (Adonis flamme), *Chenopodium polyspermum* (Chénopode à nombreuses graines), *Urtica urens* (Ortie brûlante), *Seteria viridis* (Grande séttaire), *Agrostemma githago* (Nielle des blés), *Asperula arvensis* (Aspérule des champs), *Ranunculus arvensis* (Renoncule des champs), *Papaver rhoeas* (Coquelicot), *Gagea villosa* (Gagée des champs).

Exemples d'espèces d'animaux présents : *Gyps fulvus* (Vautour fauve), *Aegypius monachus* (Vautour moine), *Neophron percnopterus* (Vautour percnoptère), *Coturnix coturnix* (Caille des blés), *Pyrhocorax pyrrhocorax* (Crave à bac rouge), *Alauda arvensis* (Alouette des champs), *Hierophis viridiflavus* (Couleuvre verte et jaune), *Anguis fragilis* (Orvet fragile), *Aglais io* (Paon du jour).



Figure 16 : De gauche à droite - anthémis des champs, vautour fauve, paon du jour (source inpn)

Milieus embroussaillés:

Menaces : Embroussaillage et boisement naturel, envahissement par les espèces dominantes.

Que faire pour préserver ou améliorer la biodiversité ? Coupe des arbres, des pins, des buissons, débroussaillage, pâturage extensif, brûlage, éviter les boisements artificiels.

La biodiversité dépend des milieux ouverts (non boisés) et de la mosaïque de paysage ouvert (landes, prairies, parcours).

Exemples d'espèces de plantes présentes :

Causses et gorges : *Amelanchier ovalis* (Amélanchier), *Buxus sempervirens* (Buis), *Echinopartum horridum* (genêt très épineux), *Juniperus communis* (Genévrier commun), *Prunus spinosa* (Prunellier), *Trifolium rubens* (Trèfle rougeâtre), *Rubus spp* (ronces), *Rosa villosa* (Rosier velu).

Hautes Cévennes : *Genista sagittalis* (Genêt ailé), *Calluna vulgaris* (Callune), *Vaccinium myrtillus* (Myrtille), *Cytisus oromediterreneus* (Genêt purgatif).

Crêtes et vallées cévenoles : *Cistus laurifolius* (Ciste à feuille de laurier), *cistus pouzolzii* (Ciste de Pouzolz), *Adenocarpus complicatus* (Adénocarpe à feuilles pliées), *Erica scoparia* (Bruyère à balai), *Erica arborea* (Bruyère arborescente), *Quercus ilex* (Chêne vert), *Genista monspessulana* (Genêt de Montpellier), *Pteridium aquilinum* (Fougère aigle), *Cytisus scoparius* (Genêt à balai), *Genista scorpius* (genêt épineux).

Exemples d'espèces d'animaux présents :

Causses et gorges : *Aquila chrysaetos* (Aigle royal), *Circaetus gallicus* (Circaète Jean-Le-Blanc), *Sylvia undata* (Fauvette pitchou), *Lanius collurio* (Pie grièche écorcheur), *Emberiza cia* (Bruant fou), *Anthus campestris* (Pipit Rousseline), *Saxicola rubicola* (Tarier Pâtre), *Podarcis muralis* (Lézard des murailles), *Vipera aspis* (Vipère aspic).

Hautes Cévennes *Anthus pratensis* (Pipit Farlouse), *Anthus spinoletta* (Pipit spioncelle), *Vipera berus* (Vipère péliade), *Zamenis longissimus* (Couleuvre d'Esculade), *Zootoca vivipara* (Lézard vivipare), *Antaxius sorrezensis* (Antaxie cévenole), *Metrioptera brachyptera* (Decticelle des bruyères).

Crêtes et vallées cévenoles : *Caprimulgus europaeus* (Engoulevent d'Europe), *Sylvia hortensis* (Fauvette Orphée), *Sylvia cantillans* (Fauvette passerinette), *Lanius senator* (Pie grièche à tête rousse), *Circaetus gallicus* (Circaète Jean-le-Blanc), *Malpolon monspessulanus* (Couleuvre de Montpellier), *Genetta genetta* (Genette), *Podarcis liolepis* (Lézard catalan), *Lacerta bilineata* (Lézard vert).



Figure 17 : De gauche à droite - genévrier commun, engoulevent d'Europe et lézard vert (source inpn)

Milieux boisés :

Menaces : pas de réelles menaces sauf l'envahissement par les pins à certains endroits.

Que faire pour préserver ou améliorer la biodiversité ? Pas d'intervention humaine dans les forêts de feuillus, limiter l'expansion des résineux.

La biodiversité dépend des vieux arbres (plus ils sont vieux, plus la biodiversité est riche) et des espèces forestières locales.

Exemples d'espèces de plantes présentes : *Castanea sativa* (Châtaignier), *Quercus ilex* (Chêne vert), *Quercus pubescens* (Chêne pubescent), *Buxus sempervirens* (Buis), *Fagus sylvatica* (Hêtre), *Quercus petraea* (Chêne sessile), *Pinus sylvestris* (Pin sylvestre), *Acer pseudoplatanus* (Erable sycomore).

Reboisement: *Pinus nigra* subsp. *Salzmannii* (Pin de Salzmann), *Cedrus atlantica* (Cèdre), *Picea abies* (Epicéa), *Larix decidua* (Mélèze d'Europe), *Pinus pinaster* (Pin maritime), *Pinus nigra* (Pin noir).

Ilex aquifolium (Houx), *Hedera helix* (Lierre grimpant), *Smilax aspera* (Salsepareille), *Cyclamen balearicum* (Cyclamen des Baléares), *Anthoxanthum odoratum* (Fouve odorante), *Pteridium aquilinum* (Fougère aigle), *Cytisus scoparius* (Genêt à balai), *Aster alpinus* subsp. *Cebennensis* (Aster des Causses), *Buxbaumia viridis* (Buxbaumie verte).

Exemples d'espèces d'animaux présents : *Turdus philomelos* (Grive musicienne), *Regulus ignicapilla* (Roitelet à triple bandeau), *Accipiter nisus* (Epervier d'Europe), *Accipiter gentilis* (Autour des Palombes), *Strix aluco* (Chouette hulotte), *Certhia brachydactyla* (Grimpereau des jardins), *Poecile palustris* (Mesange nonette), *Dendrocopos major* (Pic épêche), *Tetrao urogallus* (Grand tétras), *Aegolius funereus* (Chouette de Tengmalm), *Cerambyx cerdo* (Grand Capricorne), *Lucanus cervus* (Lucane Cerf-Volant), *Thaumetopoea pityocampa* (Processionnaire du pin), *Zamenis longissimus* (Couleuvre d'Esculade).



Figure 18 : De gauche à droite - Châtaignier, Chouette hulotte et couleuvre d'Esculade (source inpn)

III. HISTOIRE DU TERRITOIRE MARQUÉE PAR LE PASTORALISME

1. L'histoire du territoire marquée par le pastoralisme :

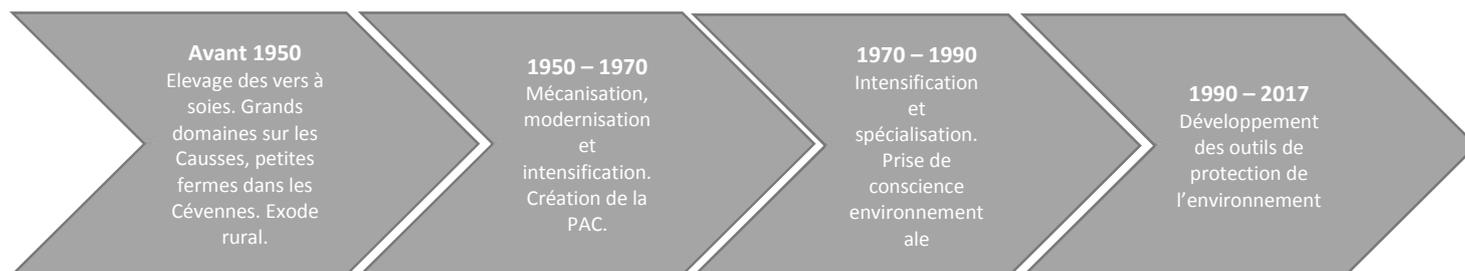


Figure 19 : Frise chronologique récapitulative des grands événements du territoire

Depuis des millénaires (vers 6 000 ans avant J.-C.), l'activité agropastorale sédentaire ou transhumante permet aux hommes de vivre sur ce territoire et de maintenir de vastes espaces ouverts utilisés pour le pâturage de troupeaux et les cultures, générant ainsi des paysages spécifiques et une très riche biodiversité.

Partout, l'homme a laissé son empreinte dans le paysage au travers d'un bâti disséminé sur le territoire et qui reflète son activité, ses croyances et traditions. L'implantation des hommes dans ces régions difficiles s'est également faite aux dépens de la forêt, formation végétale originelle. Le travail des

moines au Moyen-Age, de l'ordre des templiers et des hospitaliers sur les Causses, a été fondamental pour le défrichement et l'installation de l'élevage.

Les caractéristiques de cet agro-pastoralisme traditionnel reposent sur la valorisation maximale de l'espace (culture de tous les terrains les plus profonds et plats, prairies de fauche et pâturage des parcours et des bois), la proximité avec les animaux, l'autonomie fourragère (avec des réserves fourragères, foin et céréales), des échanges financiers limités jusqu'à l'autarcie pour les fermes les plus pauvres, des diversifications dans des travaux domestiques à l'extérieur.

Le paysage actuel est fortement lié à la présence historique de l'homme. L'apogée démographique se situe au milieu du 19^e siècle, cette époque est considérée comme l'âge d'or du territoire. A cette période, la région présente un essor démographique et économique important (CROSNIER et GRANGER 2004). Les activités sont alors multiples : élevage et pastoralisme (sédentaire et transhumant), élevage du ver à soie et filatures, exploitation de la châtaigneraie, mines (charbon, zinc, plomb). Cependant, un exode rural apparaît à partir des années 1840-1850 et s'intensifie au début du 20^e siècle, se poursuivant au-delà de la seconde guerre mondiale. Ce phénomène entraîne l'abandon de nombreuses fermes provoquant une forte progression des zones boisées sur le territoire (CROSNIER et GRANGER 2004 + Guillaume DUHA 2011).

Vision sur les faits marquants avant 1950

Avant 1950, le territoire est caractérisé par une agriculture paysanne ; toutes les surfaces étaient utilisées. L'exode rural commence entre les deux guerres.

Causses et gorges

Fin d'un système ancien avec les grands domaines gérés par des fermiers ou métayers, des petites exploitations agricoles autour du village, des paysans sans terre se louant dans les grandes exploitations. Les grandes exploitations font environ 400ha, les moyennes 100ha et les petites structures environ 50ha.

Le système économique est basé sur la brebis Lacaune pour la production de fromage :

- Développement de la production de Roquefort ;
- Cultures de céréales, surtout le blé ;
- Extension des surfaces des fourrages céréaliers
- Augmentation de la population ovine et changement du type de production, la laine n'est plus vraiment produite, à la place les ovins sont élevés pour le lait et la viande (principalement des agneaux).

Des productions complémentaires comme les vaches, les chevaux, les vignes et les arbres fruitiers se mettent en place dans les vallées, la production forestière se développe dans les montagnes.

Hautes Cévennes

Au XIX^{ème} siècle, la population connaît un pic qui s'accompagne d'une pression sur les pâturages. A la fin du XIX^{ème}, l'Etat aide au reboisement des zones très dégradées par le surpâturage sur le Mont Aigoual.

Crêtes et vallées cévenoles

Les productions de châtaignes sur les terrasses et l'élevage de brebis et de chèvres sont les plus développés. L'économie présente se base sur la production de vers à soie et de mûriers pour les

nourrir. Dans le même temps, les mines de charbon autour d'Alès jouent un rôle essentiel dans le développement économique de ces sous-unités territoriales. Par exemple, les lignes de chemins de fer ont été construites pour exporter les charbons.

La sériciculture et l'exploitation des mines de charbon d'Alès disparaissent à partir de 1950-1960, ce qui entraîne un exode plus important des populations cévenoles comme le montre la Figure 20.

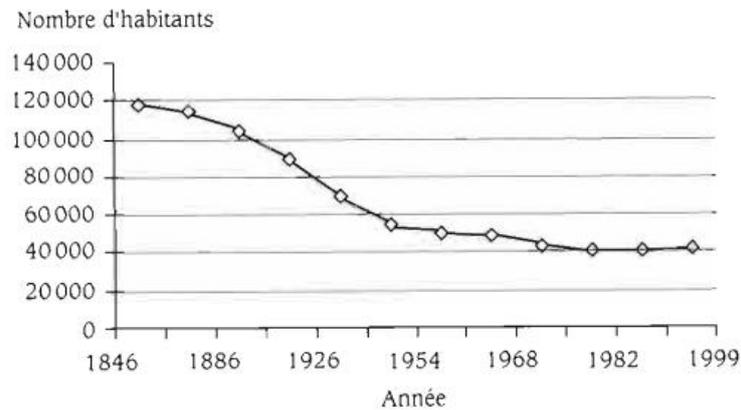


Figure 20 : Evolution de la population des communes de la zone centrale et périphérique du parc des Cévennes (source : Le Parc National des Cévennes - La population rurale à l'épreuve de la gestion des milieux ouverts, C. Crosnier et C. Granger ; Environnement et sociétés rurales en mutation, 2004)

Période 1 : 1950 – 1970

La période de 1950 à 1970 est une période de reconstruction d'après-guerre, qui a connu beaucoup de changements dans les systèmes agropastoraux traditionnels et sur les paysages des Causses et des Cévennes, en particulier :

- L'avènement de la clôture en fil de fer après la première guerre mondiale qui a permis de parquer les animaux et d'alléger le gardiennage ;
- La mécanisation et l'automatisation (extension et modernisation des bâtiments agricoles, tracteurs) avec une plus grande capacité d'intervention sur le milieu (labour, semis, gyrobroyage, épierage, ...) ;
- L'intensification de l'agriculture suite à la création de la PAC, Politique Agricole Commune, en 1962 (PAC) - ayant permis l'instauration de prix garantis aux agriculteurs :
 - o Fertilisation : fertilisation minérale et chaux sont utilisées
 - o Développement des productions en culture : mise en culture d'anciennes terres de parcours pour constituer des stocks de fourrages (luzerne, sainfoin) ;
 - o Début de la sélection génétique ;
 - o Entre 1960 et 1970, spécialisation de la filière laitière avec la fabrication du fromage Roquefort ainsi que pour la filière viande.

Les évolutions dans les pratiques et les structures des exploitations sont apparues avec la création des coopératives agricoles et des syndicats agricoles comme la Jeunesse Agricole Catholique (JAC), le développement des banques et des conseillers agricoles.

On note également le développement du réseau ferroviaire et l'ouverture des marchés.

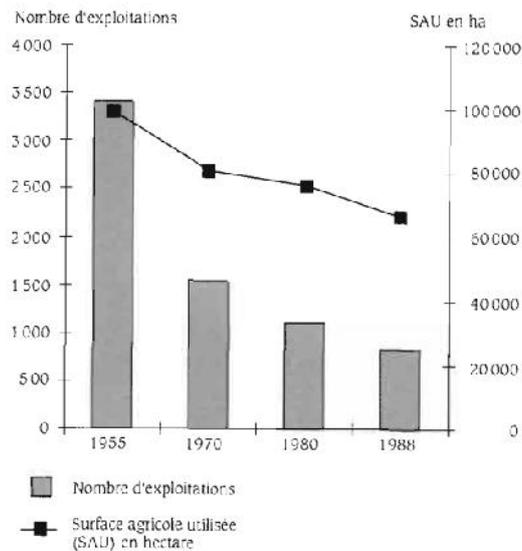


Figure 21 : Exploitations et surface agricole utilisée sur les communes "parc" (situées pour partie en zone centrale), soit sur un territoire de 186 000 ha (source : Le Parc National des Cévennes - La population rurale à l'épreuve de la gestion des milieux ouverts, C. Crosnier et C. Granger ; Environnement et sociétés rurales en mutation, 2004)

Causses et gorges

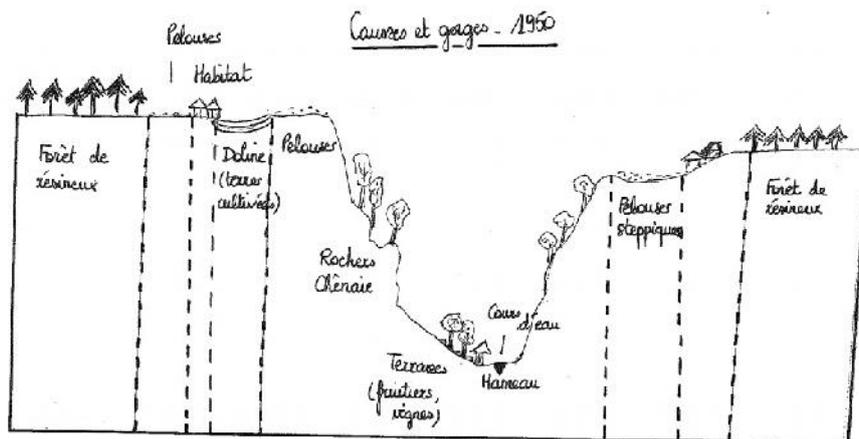


Figure 22 : Transect de paysage des Causses et des Cévennes en 1950

Les grands domaines ont été abandonnés en premier, reboisés avec des résineux notamment le Pin noir d'Autriche, y compris sur les terres arables, dans le cadre du FFN (Fonds Forestier National) ; ces grands domaines ont été rachetés par des investisseurs fortunés non exploitants pour une grande part et location à des fermiers pour le reste.

A partir des années 1960-1965, se met en place un nouveau système agricole : alimentation animale, mécanisation, culture fourragère et semences, aménagement foncier avec la SAFER, organisation en coopérative, processus d'intensification → modèle bien adapté sur les Causses. On peut noter également l'augmentation du nombre de brebis et l'apparition des diverses races : race Lacaune pour le lait, la Blanche du Massif Central pour la viande.

La JAC (Jeunesse Agricole Catholique) a joué un rôle majeur dans le cadre du Plan de restructuration sur les Causses, avec l'appui de Edgard PISANI, ministre de l'Agriculture de 1961 à 1966, afin de mettre en place les infrastructures nécessaires (routes, eau, électricité). Les travaux ont été réalisés entre 1961 et 1975 avec des subventions du Ministère pour réaliser notamment l'aménagement intégré sur le causse Méjean. La création du PNC en 1974 a permis d'accélérer cette action.

Mont Lozère

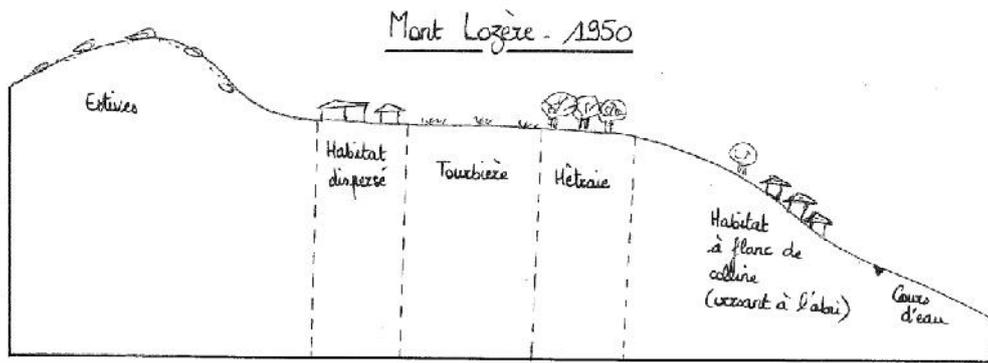


Figure 23 : Transect de paysage du Mont Lozère en 1950

Suite à l'exode rural, les milieux ouverts du Mont Lozère se dégradent par manque de pression de pâturage.

Crêtes et vallées cévenoles

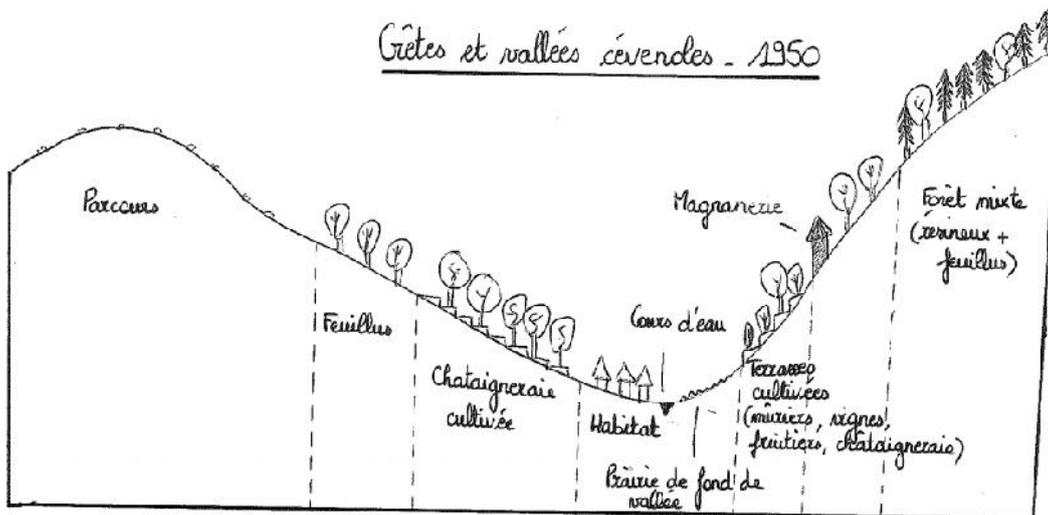


Figure 24 : Transect de paysage des crêtes et vallées cévenoles en 1950

Depuis les années 1960-1970, l'ouverture des marchés et la réduction des prix ont conduit à l'augmentation de la taille des troupeaux ovins, avec une amélioration de l'équipement et une spécialisation des exploitations.

Suite à l'exode rural depuis 1970, on observe une vague d'immigration avec des néo-ruraux qui s'installaient sur de petites unités de chèvres laitières. Les exploitations caprines se multiplient et permettent la création de coopératives agricoles. Les années 1980-1985 ont vu le démarrage de la production d'oignons doux (sous AOP), la production et la transformation de châtaignes, le développement de l'artisanat local (art, bijoux), vergers d'arbres fruitiers et agrotourisme. Les néo-ruraux ont largement contribué à ce développement.

Période 2 : 1970-1990

Causses et gorges

Dès 1970, la productivité et l'augmentation de la production a entraîné une surproduction notamment dans le secteur du lait. Cette augmentation de la production se fait au détriment des surfaces en pâturage et donc a accéléré la colonisation des espaces par les ligneux.

Cette période est caractérisée par d'autres faits marquants et notamment :

- la poursuite de l'intensification et la spécialisation, changement dans l'utilisation des sols avec intrants, engrais et phytosanitaires, traitement vétérinaire ;
- la modernisation des outils et matériel : investissement dans les exploitations avec les aides européennes ;
- le drainage dans les zones humides et le développement de l'irrigation à la rase en parallèle avec la création des ASA (association syndicale autorisée) pour l'irrigation - la vague d'immigration des néo-ruraux dans les Cévennes, principalement entre 1975 et 1985 ;
- la révolution fourragère : sélection de nouvelles variétés avec l'appui de l'INRA (dactyle, fétuque, ray-grass) ;
- l'ouverture sur les marchés étrangers.

Hautes Cévennes

Dans les années 1970, la transhumance des ovins sur les hautes Cévennes recommence.

Crêtes et vallées cévenoles

La production de fromages de chèvre (Pélardon notamment) augmente avec la création des coopératives agricoles.

Le Parc National des Cévennes a été créé en 1970 permettant des progrès agro-environnementaux (préservation des milieux ouverts, augmentation des estives).

Les brebis et les chèvres sont nourries avec des fourrages et des concentrés produits en dehors du territoire d'étude. Le nombre de brebis stagne mais le nombre de chèvres est en diminution entraînant une diminution du pâturage et donc un embroussaillage des milieux et des terrasses autrefois entretenus par le pâturage des chèvres ; tout comme les estives du Mont Aigoual qui étaient pâturées par les troupeaux transhumants. Dès 1980, la production d'oignons doux s'intensifie.

Période 3 : 1990 à aujourd'hui

Dans les années 1990, plusieurs démarches sont lancées en faveur d'actions agri-environnementales :

- en 1987, création du Fonds Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) après les grands incendies de 1986 ;
- en 1991, les premiers contrats agro-environnementaux sont mis en place avec les agriculteurs, en application du règlement européen (article 19). Ces contrats sont renforcés par la réforme de la PAC de 1992 (PHAE, MAE, PDZR avec les fonds européens) ;
- en 1992, le rapport Brundtland, rédigé par la Commission de l'Environnement et du Développement des Nations Unies, comprend un texte fondateur de 27 principes intitulé « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » qui précise la notion de développement durable, adopté lors du Sommet de la Terre à Rio.
- mise en place de la démarche Natura 2000 institué par la directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages (directive habitats – directive oiseaux), du 21 mai 1992.

Dans le même temps, les pratiques agricoles ont commencé à évoluer face aux risques environnementaux (risques d'incendies, perte de biodiversité), des aménagements pastoraux ont été

financés par le Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne pour maintenir l'élevage dans les zones à risque. On assiste au lancement des produits de terroir, des boutiques paysannes et des marchés de pays de 1980 à 1990.

On note également l'arrivée des loups en Lozère en 2011.

Causses et gorges

1990-2017 : Les parcours trouvent un regain d'intérêt pour les agriculteurs qui les utilisent davantage. Le rapport de Brundland avec ses régulations environnementales avait permis de favoriser une agriculture plus extensive, remise en question par l'arrivée de loup qui conduit souvent à une intensification des systèmes.

Crêtes et vallées cévenoles

Dans les années 90, les mesures agri-environnementales ont encouragé les éleveurs à augmenter l'utilisation des parcours (prime à l'herbe, MAE) mais l'augmentation de la taille des troupeaux n'a pas compensé la diminution du nombre d'élevage, en partie due à une baisse des revenus (source Mazoyer et Roudart, 1997).

La galle du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*) est arrivée sur le territoire durant cette période entraînant une baisse de production des châtaignes que ce soit pour la vente ou pour l'alimentation des troupeaux.

La proportion des surfaces boisées dans la zone cœur du Parc National des Cévennes était de 15% en 1850, 72% en 1980 et de 74% en 1990.

IV. SCENARIO 2030

1. Le scénario : Si rien ne change

Globalement, nous observons deux tendances conjointes : l'abandon de certaines surfaces et l'intensification d'autres.

Le développement rural et les forces sociales motrices

Avec l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, le territoire des Causses et des Cévennes est devenue une destination touristique appréciée et a permis le développement d'un secteur d'activité important. L'offre en hôtels, chambres d'hôtes, campings, campings à la ferme, de restaurants... s'est enrichi alors que dans le même temps, le réseau routier reste sous-développé à cause des contraintes montagneuses. La randonnée est une activité très populaire pour les touristes, spécialement le chemin de Stevenson, qui relie le Puy-en-Velay à Alès (274km) et les 4000 marches qui conduisent de Valleraugue jusqu'au sommet du Mont Aigoual (9.5 km d'ascension avec 1220m de différence d'altitude).

Les forces économiques en présence – les marchés et produits

Une partie des produits agricoles est vendue sur les marchés par les agriculteurs eux-mêmes. C'est le principal débouché pour les fromages de chèvres du territoire. La charcuterie, le vin, les fruits et légumes, les vêtements, les produits artisanaux... sont également vendus sur les marchés. Des marchés hebdomadaires ont lieu toute l'année, mais des marchés occasionnels, plutôt l'été, existe également.

Les marchés sont populaires et appréciés des touristes. Il existe également de la vente directe dans les exploitations, surtout pour la viande et le fromage, ou sont vendus dans des boutiques paysannes ou magasins de producteurs.

Les autres produits (lait, agneaux ou veaux) sont vendus à des grossistes, certains restent au sein du territoire mais un grand nombre est exporté vers d'autres régions ou d'autres pays. La vente directe de viande dépend de l'existence de structures locales collectives comme les abattoirs, les fromageries, les circuits de collecte du lait.

On note l'existence de deux types de reconnaissance de l'INAO : l'AOP (appellation d'origine contrôlée) et l'IGP (indication géographique protégée) comme par exemple : l'AOP « Bleu des Causses », AOP « Pélardon », AOP « Roquefort », le Label Rouge « Agneau de Lozère ».



Figure 25 : De gauche à droite, AOP AOP Pélardon (pelardon-aop.fr), AOP Roquefort (www.fromages-aop.com), AOP Bleu des Causses (www.fromages-aop.com)

Les forces réglementaires et politiques en présence

Tableau 4 : Différence de montant de subventions PAC/exploitation entre 2014 et 2015 (source G. Gautier, 2017)

Différence de montant de subventions PAC/exploitation entre 2014 et 2015 (source G. Gautier, 2017)	
Causses et gorges	+ 10 151€
Hautes Cévennes	+ 6 139€
Crêtes et vallées cévenoles	+ 1 847€

Réglementation européenne et française, politiques publiques

Les éleveurs français sont dépendants des subventions de la PAC (plus de 50% de leur revenu provient des subventions) et cette dépendance risque encore d'augmenter avec les compensations financières en cas de prédation. Les subventions liées à la surface poussent globalement à l'agrandissement des exploitations mais ce phénomène est limité grâce au plafonnement des aides par actif. Certaines subventions sont liées aux espaces naturels comme les mesures agri-environnementales et permet leur protection. L'ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel) et la prime à l'herbe ont permis de limiter l'exode rural, alors même que l'agriculture reste dans ces zones l'une des principales activités économiques. La prise en compte des chênaies et des châtaigneraies avec un prorata dérogatoire permet de limiter leur abandon et d'aider financièrement les exploitations pastorales. La réforme de la PAC de 2014-2015 a globalement été favorable aux systèmes d'élevage du territoire d'étude.

Conséquences des changements de pratiques pastorales

Pendant la période 1988-2010, les parcelles les plus proches de l'exploitation ou les plus productives ont été fortement intensifiées, une augmentation de la proportion de brebis laitières, une augmentation de la taille des troupeaux et un abandon global des autres surfaces (parcours, landes, bois). On note également une diminution du nombre d'exploitation (-18%) et de la SAU (-8%) entre 2000 et 2010, la diminution est particulièrement forte pour les troupeaux caprins.

Moyens financiers

Le Parc National des Cévennes a fortement amélioré les conditions de vie des bergers et de leurs troupeaux en estive avec la construction de cabanes de berger, la mise en place de clôtures, de parcs de nuit, même si la présence du loup complique l'organisation des estives.

Approches qualité

Il y a de nombreuses démarches qualité en France et sur le territoire, régies par des cahiers de charges qui stipulent l'origine et la qualité de l'alimentation des animaux et parfois demandent un certain niveau d'autonomie alimentaire. Ces démarches permettent de limiter en partie l'abandon des parcours mais les éleveurs en dehors de ces démarches qualité sont libres de faire comme ils veulent.

Le développement paysager

Ci-dessous, les photographies montrent les paysages actuels et les dessins montrent un paysage possible du scénario « si rien ne change ».

Causses et gorges

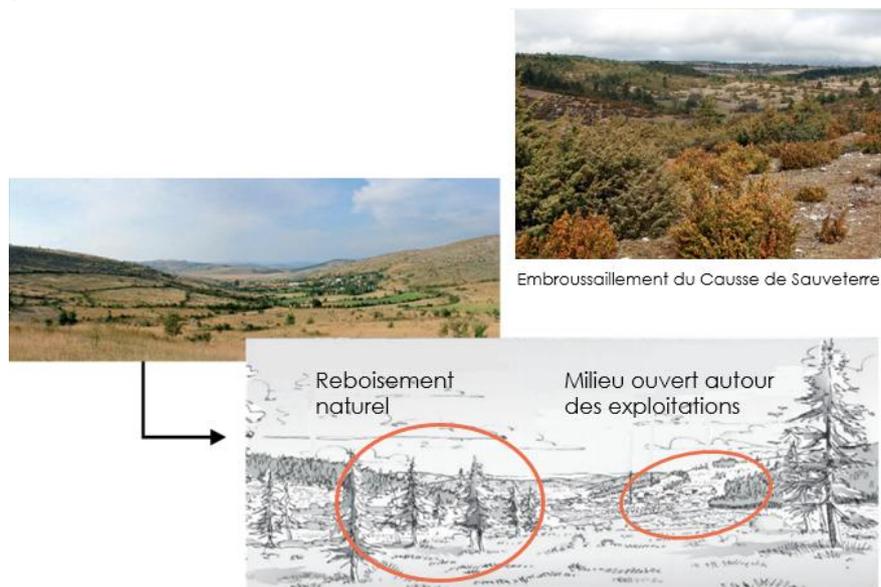


Figure 26 : Photographie actuelle et simulation d'évolution du paysage du Causse Méjean nu (Atlas du paysage, PnC 2007)

Sur ce paysage du Causse Méjean nu, on peut voir les évolutions probables du paysage dans 30 à 50 ans si rien ne change. Les résineux s'étendent sur les parcours les plus éloignés des exploitations tandis que l'activité agricole et pastorale se concentre aux abords des fermes. Les clapas et les murets d'épierrage, caractéristiques du paysage actuel, disparaissent sous la végétation.

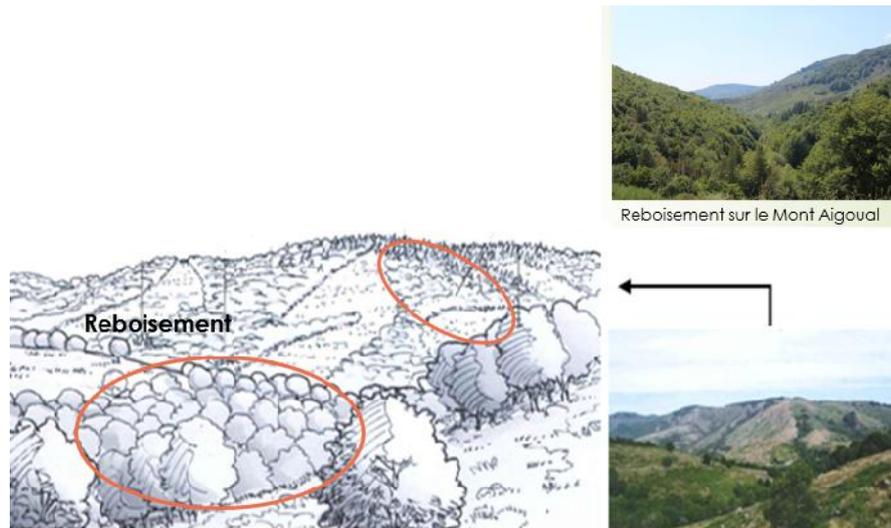


Figure 27 : Photographie actuelle et simulation d'évolution du paysage de la vallée de Dourbie, Mont Aigoual (Atlas du paysage, PnC 2006)

On peut voir que le paysage actuel de la vallée de la Dourbie est caractérisé par les vastes landes des versants qui surplombent la vallée. Ce paysage très ouvert est entretenu par les troupeaux et les écobuages réguliers. Dans les secteurs moins pâturés et où les bovins tendent à remplacer les ovins, les genêts puis les remontées de ligneux ferment rapidement ces landes. En 2050, dans l'hypothèse d'une baisse de l'activité pastorale ovine et des pratiques d'écobuages, les semis de résineux issus des plantations sur les hauts versants et les accrues naturels des hêtraies ont progressivement colonisés les landes les moins entretenues par le pâturage. Les landes ne forment plus que des clairières, la circulation du bétail entre ces espaces de parcours devient moins évidente accentuant les phénomènes de déprise.

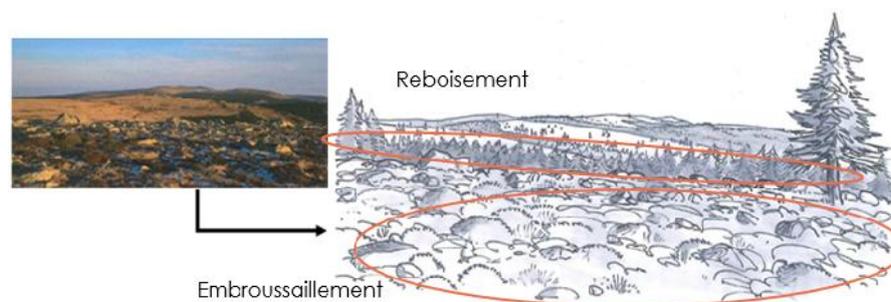


Figure 28 : Photographie actuelle et simulation d'évolution du paysage du sommet du Mont Lozère (Atlas du paysage, PnC 2007)

Le paysage du sommet de Finiels sur le Mont Lozère est très ouvert avec des landes d'altitude et des landes rases d'où émergent quelques rochers granitiques. En 2050, on observe une forte progression des boisements de conifères au détriment des grands paysages ouverts suite à l'exode rural, au reboisement et au déclin du pastoralisme. Les paysages herbacés des sommets essentiellement constitués de graminées sont peu à peu morcelés par les bandes boisées. Les milieux tourbeux sont également menacés de colonisation par des arbustes, puis des arbres qui contribuent à assécher les zones humides. Le drainage et la mise en pâture par des bovins parqués entraîneront aussi la disparition de ces habitats exceptionnels.

Vallées et crêtes cévenoles

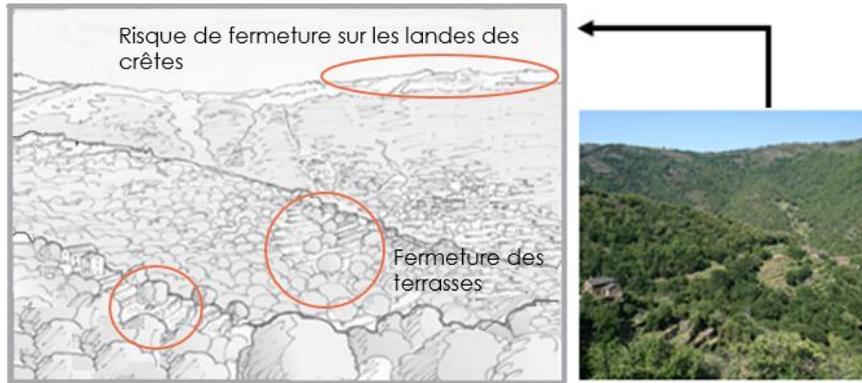


Figure 29 : Photographie actuelle et simulation d'évolution du paysage de la vallée de Trabassac, en Vallée Française (Atlas du paysage, PnC 2007)

Le paysage de la vallée de Trabassac en Vallée Française est déjà très boisé avec un grand couvert de châtaigneraie ensauvagée après l'abandon de leur entretien. Les terrasses les plus proches des hameaux sont entretenus et des landes dédiées initialement à la pâture descendent jusqu'aux sites d'habitation. En 2050, les anciennes châtaigneraies sont colonisées par des chênaies vertes spontanées sur les versants les plus secs. En l'absence de pâturage, on observe une tendance à l'embroussaillage des landes et à la colonisation forestière. De nombreux éléments du petit patrimoine bâti est à l'état d'abandon.

Utilisation des surfaces et biodiversité

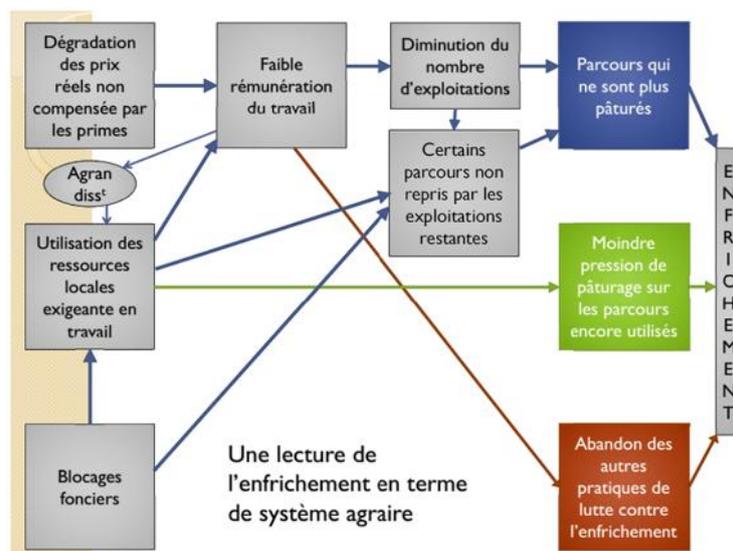


Figure 30 : Utilisation des ressources locales et enrichissement (Aubron)

L'évolution actuelle des exploitations engendre une moindre disponibilité de la main d'œuvre avec une augmentation de la taille des cheptels ou un abandon des troupeaux pour d'autres activités. A cela s'ajoute les blocages fonciers et la moindre valorisation des produits animaux. Tous ces éléments provoquent une moindre utilisation des parcours voire leur abandon et conduit à un enrichissement de certaines parties du territoire, comme le montre la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** De plus, on observe sur le territoire Causses et Cévennes, une diminution des espaces pastoraux, l'abandon des pratiques familiales et la nécessité de réfléchir à l'avenir des terrasses de moins en moins utilisées.

V. LA VISION HVN

Le pastoralisme est basé sur un tryptique Eleveur-Troupeau-Pâturage qui est décrit dans le schéma ci-dessous :

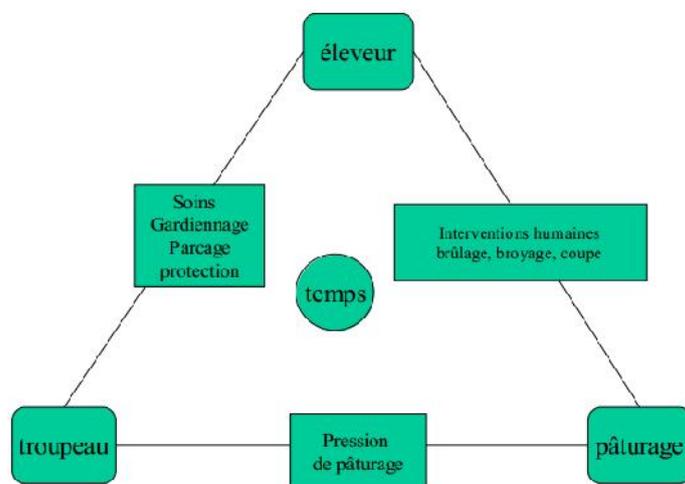


Figure 31 : Schéma du tryptique Eleveur-Troupeau-Pâturage (source : rapport CGAAER 2016)

Au centre du tryptique, se place le temps qui induit des variations climatiques et donc de pâturage d'une année sur l'autre, mais aussi les évolutions du troupeau du fait de son renouvellement (départ des vieilles, arrivée de jeunes brebis). Enfin, le berger de transhumance peut changer d'une année à l'autre.

Comment fonctionneront les paysages en 2030 ?

Causses

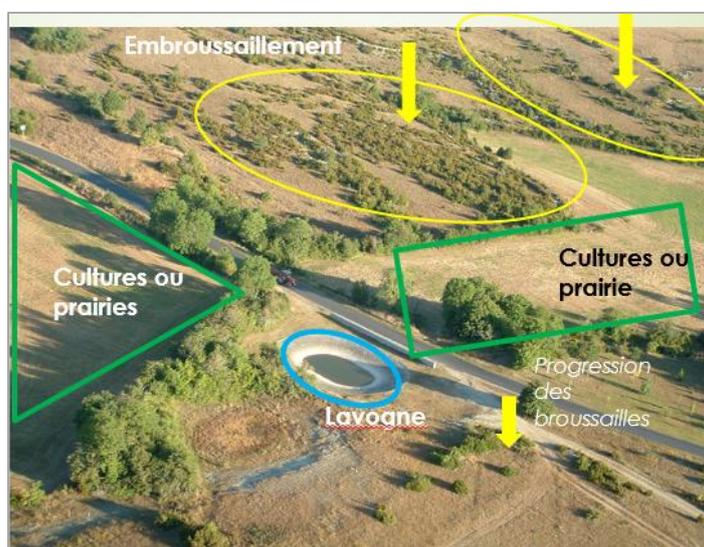


Figure 32 : Photographie présentant les différents éléments paysagers sur les Causses

L'intensification et l'abandon des surfaces sont les deux phénomènes concomitants sur les Causses. L'intensification des surfaces se fait principalement à proximité du siège de l'exploitation avec du labour, l'utilisation de produits chimiques, de gros engins agricoles. La taille des troupeaux augmente également. Le risque majeur est l'abandon des surfaces les moins productives ou moins facile d'accès. Les bois et les buissons gagnent du terrain et favorise le développement et les dégâts de gros gibier.

Les changements dans les pratiques agricoles peuvent affecter les populations d’oiseaux présentes sur le site.

Hautes Cévennes – Mont Aigoual

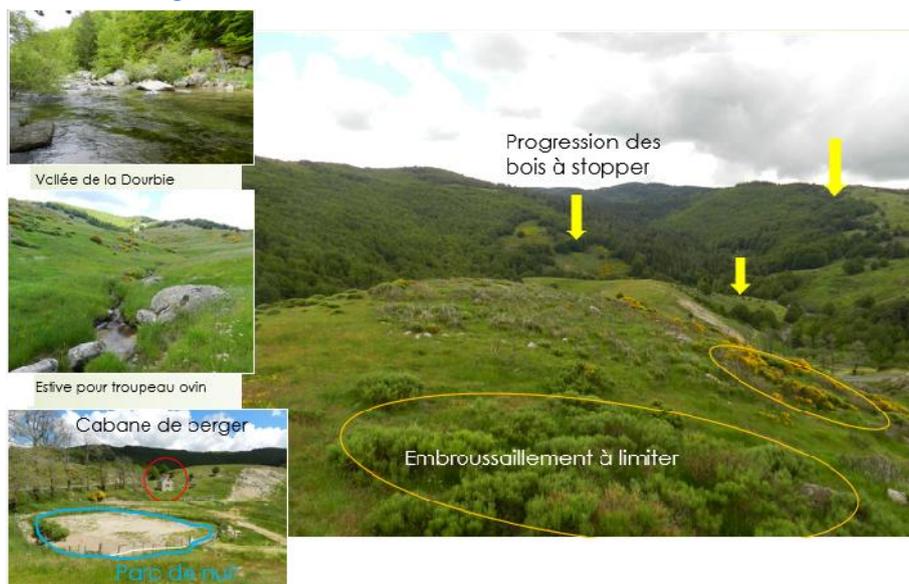


Figure 33 : Photographie présentant les différents éléments paysagers dans les Hautes Cévennes

Il est crucial de maintenir la transhumance sur les hautes Cévennes donc les actions du Parc National des Cévennes et des groupements pastoraux doivent perdurer. Si les paysages s’homogénéisent, la biodiversité diminue. Il faut donc préserver la mosaïque de paysages présente. L’intensification et le drainage menacent particulièrement les zones humides. Les changements dans les pratiques ancestrales, tels que les brûlages dirigés, mettent en danger certains organismes vivants (brûlage de début de printemps plutôt qu’hiver). On observe également des évolutions dans les pratiques pastorales avec davantage de clôtures et moins de bergers qui favorisent l’abandon des surfaces les moins productives ou les moins accessibles.

Crêtes et vallées cévenoles



Figure 34 : Photographie présentant les différents éléments paysagers dans les crêtes et les vallées cévenoles

Les paysages sont maintenus grâce au pâturage et aux activités humaines comme la coupe des arbres, le débroussaillage et le brûlage. Il est important de conserver le patrimoine bâti comme les murs en pierres sèches, les maisons, les clèdes. Dans la perspective HVN, le paysage devrait être maintenu ouvert grâce à des actions ciblées (montrées sur la photographie par les flèches). Dans les faits, défricher est compliqué à cause des autorisations administratives nécessaires parfois difficiles à obtenir. Il serait pourtant bénéfique de faciliter les défrichements pour faciliter le sylvopastoralisme (combiner exploitation forestière et pâturage par les troupeaux). La dérogation obtenue pour les chênaies et les châtaigneraies sur le territoire permet également de maintenir les pratiques pastorales sur ces zones mais il faudrait simplifier et uniformiser son application.

Un autre aspect à privilégier dans la prochaine programmation de la PAC sera les troupeaux de petite taille qui sont plus efficaces pour maintenir les milieux ouverts et entretenir les milieux boisés grâce à une conduite facilitée par rapport à des gros troupeaux.

Les agriculteurs sont les principaux acteurs de l'entretien des paysages sur le territoire des Causses et des Cévennes, mais les forestiers et les structures publiques (municipalités, département, région) doivent également être impliqués. Il est intéressant de considérer la multifonctionnalité de l'élevage mais également la préservation des paysages par l'ensemble des utilisateurs de ce territoire.

Analyse SWOT par sous-unité territoriale

Tableau 5 : Analyse SWOT des 3 sous-unités territoriales

Sous-unité	Forces et opportunités	Faiblesses et menaces
Causses et gorges	Développement d'élevages bovins et équins Préservation jusqu'à récemment d'un mode de production extensif, Beaucoup d'éleveurs de brebis donc plus de poids dans les négociations	Tendance actuelle à l'intensification et à l'agrandissement des fermes Conversion des espaces de parcours en espace de production (retournement en prairies permanentes/temporaires) et moindre utilisation des parcours (de système gardé vers parc, alimentation fourrage / granulés) Menace prédation loup Menace de fermeture du milieu et de progression forestière (parcelles communales) Grosses interrogations sur évolution filière lait roquefort (quota laitier, cahier des charges) Enjeu sur le maintien des aides MAE (mises en œuvre via PNC, PNR GC, CPIE CL)
Hautes Cévennes	Troupeaux ovins transhumants sur les estives maintenus grâce au collectif (GP) et au PNC Aménagements pour les troupeaux et les bergers (cabanes pastorales, parcs de nuits, clôtures)	Augmentation du nombre de système en bovin sédentaire Tendance actuelle à l'intensification (retournement des parcours en prairies permanentes, fertilisation, dérochement et épierrage) Enjeu sur le maintien des aides MAE (mises en œuvre via PNC) Menace prédation loup Menace de fermeture du milieu et de progression forestière Enjeu sur le maintien des drailles

		<p>Enjeu sur le maintien et l'organisation des pratiques pastorales (feux, clôtures, débardage)</p> <p>Enjeu sur les zones humides</p> <p>Enjeu biodiversité n'allant pas toujours de pair avec le maintien d'activités pastorales (loup, téttras ?)</p>
Crêtes et vallées cévenoles	<p>Présence de nombreux systèmes ovin viande et caprin lait</p> <p>Maintien d'un pastoralisme / sylvopastoralisme extensif du fait des contraintes physiques du territoire</p> <p>Maintien d'une partie du patrimoine bâti grâce à la culture d'oignons doux</p> <p>Perspectives d'évolution de la production d'oignons doux vers l'agriculture biologique du fait de la pression des marchés</p> <p>Perspectives d'exploitation sylvicole d'importance</p> <p>Gros atout sur valorisation filière fromagère caprine</p>	<p>Enjeu foncier notamment les fonds de vallée en prairie de fauche qui se réduisent et sont impactés par développement urbain – Disponibilité et accès au terrain</p> <p>Dommages causés par les ongulés sauvages (sangliers, cervidés)</p> <p>Intensification des cultures d'oignon doux</p> <p>Menace prédation loup</p> <p>Grosses interrogations sur rentabilité de la filière viande</p> <p>Enjeu sur le maintien des aides MAE (mises en œuvre via PNC, opérateurs N2000)</p>

Les Mesures Agri-environnementales et climatiques (MAEC) ont été mises en place pour inciter les éleveurs à préserver ou mettre en œuvre des pratiques combinant performances économique et environnementale. Ce sont les outils clé du développement agro-écologique en France. Ces mesures doivent permettre de répondre à des enjeux environnementaux portant sur la préservation de la qualité des eaux, de la biodiversité, de la qualité des sols et de lutter contre le changement climatique.

Finalement, le risque majeur sur notre territoire d'étude est celui de fermeture du milieu et des paysages par progression des surfaces boisées et embroussaillage. Ce risque est réel et d'autant plus important qu'il est déjà en cours de réalisation.

Causses et gorges

Les fermes sont de plus en plus grandes et utilisent de moins en moins de parcours : les bergers ont été remplacés par les clôtures, le foin et les concentrés distribués sont préférés au pâturage, trop chronophage.

Il y a beaucoup de questions autour de la filière laitière et plus particulièrement autour du secteur Roquefort, puisque désormais les industriels laitiers et les éleveurs vont discuter le prix du lait entre eux, sans intervention de la Confédération Roquefort et sans quota. Si les prix du lait sont baissés, les producteurs pourraient vouloir sortir du cahier des charges Roquefort et risquent de devenir très intensifs (zéro pâturage).

Hautes Cévennes

Les troupeaux transhumants continuent de pâturer les estives grâce à la constitution des groupements pastoraux qui gèrent les bergers, les surfaces, les troupeaux et grâce au Parc National des Cévennes qui possède une grande partie des surfaces et qui réalise des aménagements pour les bergers et les troupeaux. Mais des faiblesses et des menaces existent malgré tout : il y a de plus en plus de d'exploitations bovines sédentaires, avec des troupeaux plutôt clôturés que gardés. Les vaches peuvent engendrer plus de dégâts de par leur taille, quand elles piétinent et elles ne sont généralement

pas gardées par un berger. Il y a aussi une tendance à l'intensification des surfaces (retournement des parcours en prairie, utilisation d'engrais, épierreage) et l'impact des pratiques pastorales sur la biodiversité posent parfois question : brûlage dirigé, utilisation de clôtures... mais permettent également de garder le milieu ouvert.

Il y a également un problème d'entretien des drailles (chemins de transhumance) qui sont utilisées par les troupeaux mais dont la propriété n'est pas toujours très claire.

Enfin, il y a également un enjeu au niveau des zones humides avec une remise en question de la Loi sur l'Eau par les éleveurs et l'embroussaillage qui contribue à drainer ces zones.

Crêtes et vallées cévenoles

Le nombre conséquent d'éleveurs ovins et caprins permet d'avoir du poids dans certaines négociations comme lors de la défense des chênaies et des châtaigniers dans la réforme de la PAC de 2014-2015. Le pastoralisme et le sylvopastoralisme continuent d'être des pratiques courantes face aux contraintes du milieu. L'économie agricole locale est maintenue grâce à la pluriactivité (culture d'oignons doux, tourisme, verger, châtaignes...). Ces productions, en particulier la production d'oignons doux des Cévennes, permet de maintenir des paysages culturels représentés par des terrasses en pierre et l'utilisation de l'eau. Dans le futur, il pourrait y avoir une opportunité de transformer la production d'oignons doux en agriculture biologique (malgré les difficultés techniques actuelles) face à la pression sociale.

Il y a aussi des débouchés porteurs pour les fromages de chèvres avec notamment l'AOP Pélardon. Enfin, il y aurait peut-être des opportunités dans la production forestière.

2. A quelles problématiques devra répondre cette vision HVN (source : rapport CGAAER n°15 106) ?

Les recommandations pour le maintien et le développement d'une agriculture HVN sont les suivantes :

Actions techniques

- Etudier les conditions du maintien du pastoralisme extensif (triptyque milieu-homme-animal) et la valorisation des productions en collaboration avec nos partenaires.
- Soutenir les projets de recherche sur ces thématiques et partager ces expériences avec d'autres régions et d'autres pays.
- Aider les diagnostics pastoraux économiques et écologiques et constituer un service Pastoralisme à la Chambre Régional d'Agriculture régionale d'Occitanie.

Adaptation des règlements

- Lever les blocages aux défrichements agropastoraux.
- Faciliter la reconquête d'espaces boisés par le sylvopastoralisme et le défrichement dans le cadre de mise en valeur agropastorale.
- Bien définir les itinéraires techniques sylvopastoraux dans le nouveau programme régional de la forêt et du bois de la région Occitanie et promouvoir les GIEE forestiers sylvopastoraux.
- Faire le bilan de la proratisation des droits à paiement de base (DPB) de façon à simplifier son application.
- Défendre le système actuel dans la prochaine programmation et le revaloriser.
- Accentuer les aides pour les petites structures.

- Mieux cibler et adapter aux coûts réels les MAEC de façon à soutenir les pratiques les plus vertueuses pour le maintien des milieux ouverts riches en biodiversité.

Développement de la filière pastorale

- Appuyer l'évolution des filières, notamment en favorisant l'innovation technique et organisationnelle.
- Porter attention aux évolutions dans le cahier des charges de Roquefort et de la filière laitière en général.
- Préparer une marque collective « Causses et Cévennes ».

Soutien aux collectivités locales en particulier sur l'élaboration des documents d'urbanisme et la formation des agents administratifs.

Limiter la prédation par les loups

- Attendre la mise au point de méthodes de pastoralisme adaptées à la présence du loup avant d'envisager son développement régional.
- Activer au maximum, voire élargir, les possibilités réglementaires de limitation de l'implantation de ce prédateur.

3. Quels sont les acteurs impliqués dans le processus HVN ?

Voici un panel de partenaires actuels ou potentiels mais il n'a pas été possible de réaliser une liste exhaustive devant la pluralité des structures pouvant aborder la question sur le territoire.



Tous les acteurs cités ici sont impliqués dans des démarches de maintien ou de développement de l'agriculture HVN mais à l'heure actuelle, il n'existe pas de démarche concertée qui réunissent tous ces acteurs autour de la question HVN. Il n'y a pour l'instant que des initiatives locales ponctuelles.